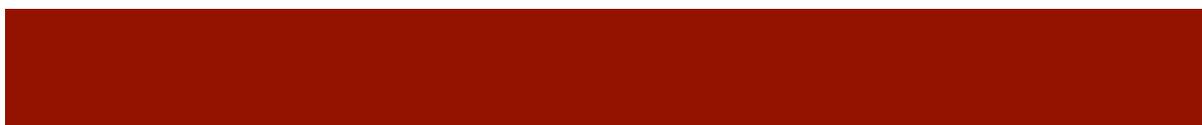




*É T U D E*



# **ACTIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX SUR L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT**

**Novembre 2011**



# **ACTIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX SUR L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT**

Étude réalisée par Delphine COSTOMIRIS

Sous la direction de France DRUGMANT  
Chargée de mission « Agriculture »

Avec l'appui technique des autres chargés de mission du pôle  
Patrimoine et développement durable de la Fédération des Parcs  
naturels régionaux de France

Stéphane Adam, coordinateur pôle patrimoine et développement durable

Thierry Mougey, chargé de mission Biodiversité - Gestion de l'espace

Philippe Moutet, chargé de mission Energie Climat et Architecture

Nicolas Sanaa, chargé de mission aménagement du territoire et culture

Diffusion novembre 2011

Etude réalisée avec le soutien financier de l'ADEME (convention  
N°0971C0094, suivi technique ADEME : Sarah Martin) et du MEDDTL  
(CPO 2010, suivi technique David Laureau)

## **ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES UTILISES**

AB / Agriculture Biologique  
ASA / Association Syndicale d'Assainissement  
ADASEA / Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles  
ADEME / Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
AFP / Association Foncière Pastorale  
AOC / Appellation d'Origine Contrôlée  
AOP / Appellation d'Origine Protégée  
CETA / Centre d'Études Techniques Agricoles  
CIPAN / Culture intermédiaire piège à nitrates  
CIVAM / Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural  
CUMA / Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole  
DDT / Direction Départementale des Territoires  
DIREN / Direction Régionale de l'Environnement  
FAO / Food and Agriculture Organization  
FPNRF / Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
GDS / Groupements de Défense Sanitaire  
GEDA / Groupe d'Études et de Développement Agricole  
GES / Gaz à Effet de Serre  
GVA / Groupement de Vulgarisation Agricole  
HVE / Haute Valeur Environnementale  
HVN / Haute Valeur Naturelle  
INRA / Institut National de Recherche en Agronomie  
LPO / Ligue pour la Protection des Oiseaux  
MAE / Mesure Agro-Environnementale  
MAEt / Mesure Agro-Environnementale territorialisée  
MEDDTL / Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement  
ONF / Office National des Forêts  
ONCFS / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
ONU / Organisation des Nations Unies  
PAC / Politique Agricole Commune  
PCET / Plan Climat Energie Territorial  
PNR / Parc naturel régional  
SAU / Surface Agricole Utile  
SOQ / Signe Officiel de Qualité  
TVB / Trame Verte et Bleue  
UPRA / Union nationale de sélection et de Promotion de Race  
ZAP / Zone Agricole Protégée

# SOMMAIRE

Abréviations, sigles et acronymes utilisés .....	
<b>I. Rappel de la commande et mise en œuvre.....</b>	<b>1</b>
I.1. Contexte et objectifs de l'étude.....	1
I.1.1. Contexte .....	1
I.1.2. Objectifs de l'étude .....	2
I.2. Méthodologie .....	3
I.2.1. Définition du champ de l'étude.....	3
I.2.2. Réalisation d'enquêtes auprès des Parcs .....	5
I.2.3. Réalisation de tableaux thématiques sur les actions .....	6
I.2.4. Réalisation de fiches « Parc » .....	7
<b>II. Photographie des actions menées sur l'agri-environnement.....</b>	<b>9</b>
II.1 Pratiques agricoles et systèmes de production .....	9
II.2 Agriculture, espaces naturels et biodiversité sauvage .....	16
II.3 Préservation de races domestiques locales .....	27
II.4 Préservation de variétés locales, anciennes .....	30
II.5 Agriculture, climat et énergie .....	32
II.6 Agriculture et préservation des paysages .....	42
II.7 Foncier agricole et gestion de l'espace.....	47
II.8 Agriculture et préservation de la ressource en eau .....	52
II.9 Circuits courts et environnement.....	54
<b>III. Pistes de travail.....</b>	<b>57</b>
<b>IV. Conclusion .....</b>	<b>59</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>61</b>

# I. RAPPEL DE LA COMMANDE ET MISE EN ŒUVRE

## I.1. Contexte et objectifs de l'étude

### I.1.1. Contexte

L'agriculture n'a jamais été autant au cœur des enjeux de société. Pour preuve, c'est la première fois que la Politique agricole commune suscite un tel débat. Le citoyen ne veut plus faire un chèque en blanc à une agriculture qui pollue l'environnement, épuise les ressources et ne le met même plus à l'abri de crises alimentaires. Le modèle industriel encouragé depuis un demi-siècle semble au bout du rouleau, même s'il résiste encore tant son organisation est verrouillée. Aujourd'hui, au niveau mondial, un hectare doit nourrir quatre personnes contre deux en 1950, ce sera six en 2050. Il va donc falloir trouver des systèmes produisant plus tout en consommant moins de ressources naturelles. Une gageure ? Peut-être pas. Sur nos territoires une agriculture s'appuyant sur la nature, sur le bon sens agronomique mais aussi sur les savoir-faire locaux transmis de génération en génération couplés à des pratiques innovantes, fleurissent un peu partout. C'est cette agriculture à la fois plurielle, territoriale, innovante et génératrice d'emplois qu'il convient d'appuyer pour enclencher une véritable révolution culturelle dans les pratiques mais aussi dans notre façon de consommer et d'appréhender l'agriculture pour toutes les fonctions qu'elle peut remplir. L'agriculteur ne demande qu'à redorer son blason, encore faut-il que la politique, qu'elle soit locale, nationale, européenne ou internationale, accompagne le changement dans le bon sens.

Une prise de conscience enclenchée en juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil). La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – connue sous le nom de Sommet "planète Terre" – a adopté une déclaration qui a fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement témoigne de deux grandes préoccupations : la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et l'interdépendance de plus en plus manifeste entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement.

Il est généralement admis qu'il est nécessaire d'améliorer les performances environnementales de l'agriculture, en renforçant les effets bénéfiques sur l'environnement et en réduisant les effets néfastes afin de garantir une utilisation durable des ressources. Aussi l'agriculture entretient une relation complexe avec les ressources naturelles et l'environnement.

L'organisation des Nations Unies (ONU) affirme que l'agro-écologie pourrait permettre de doubler la production alimentaire des petits producteurs des régions vulnérables en moins de 10 ans et de lutter contre la pauvreté (De Schutter, 2010). L'agro-écologie se décline concrètement en pratiques agricoles qui cherchent à imiter les processus naturels : recyclage de la matière organique par couverture du sol permanente, association des cultures et de l'élevage, diversification des espèces et rotations, agroforesterie, techniques de rétention d'eau, moindre travail du sol et moindre recours aux produits de synthèse.

Le Grenelle de l'environnement a aussi donné des objectifs ambitieux pour l'agriculture concernant la réduction de la dépendance énergétique des exploitations, la certification environnementale des exploitations (HVE), le développement de l'agriculture biologique, la réduction de l'utilisation des pesticides, la mise en œuvre de la trame verte et bleue... De nombreuses mesures « transversales » impactent également l'agriculture : Plan National des

énergies renouvelables (biomasse), Plans Climat Energie Territoriaux, Affichage environnemental, Plan Déchets, Plan Particules.

De surcroît, la réforme de la politique agricole commune (PAC) se profile à l'horizon. En intégrant les questions d'ordre écologique et de climat, la PAC s'attache à prévenir les risques de dégradation de l'environnement et à renforcer le caractère durable des écosystèmes agricoles.

### **I.1.2. Objectifs de l'étude**

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (association loi 1901) est le porte-parole du réseau des 46 Parcs naturels régionaux en France qui couvrent 13% du territoire national avec environ 3 millions d'habitants et près de 3 700 communes. Il s'agit de territoires ruraux habités dont la qualité et la fragilité du patrimoine naturel et culturel justifient un classement en Parc naturel régional et la mise en œuvre d'un projet de développement durable.

Le réseau des Parcs, par la diversité des territoires et des problématiques abordées favorise les approches transversales et permet ainsi de mettre en place des stratégies globales. Les Parcs naturels régionaux réalisent à l'échelle de leurs territoires, dans le cadre de l'élaboration et de la révision de leurs chartes, une démarche d'état des lieux régulier, de prospective, d'animation, de mise en réseau et de décloisonnement des acteurs... Celle-ci aboutit à la définition d'une nouvelle politique territoriale avec leurs partenaires, dans laquelle l'agriculture occupe une place prépondérante sur ces territoires fragiles. Cette démarche s'inscrit dans des politiques départementales, régionales, nationales et européennes. Ce travail unique de remise à plat en intégrant les évolutions dans les champs de l'environnement, de l'économie et du social est réalisé tous les 12 ans. Cette politique territoriale émane de réflexions descendantes - déclinaisons des politiques européennes jusqu'au très local - mais aussi de réflexions ascendantes qui se construisent et s'élaborent en grande partie grâce aux compétences des Parcs comme territoires d'expérimentation et donc d'innovation. Par cette approche transversale, les Parcs ont vocation à accompagner l'évolution de l'agriculture et du métier d'agriculteur qui connaît des bouleversements sans précédent.

Pour soutenir les Parcs dans leurs missions, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux est l'outil privilégié de leurs actions communes et le porte-parole auprès des instances nationales.

La question se pose de savoir quels rôles jouent les Parcs Naturels Régionaux dans la mise en œuvre des objectifs du Grenelle, en tant que territoires d'expérimentation. Ce besoin a été identifié dans le cadre des nouvelles chartes de Parcs qui mettent en exergue ces différents enjeux et pour lesquels les Parcs ont engagé des actions depuis leur création pour accompagner ce développement durable des activités agricoles. Dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre la Fédération des parcs naturels régionaux et le Ministère de l'Ecologie et d'une convention avec l'ADEME, la Fédération a identifié au sein du réseau les types de démarches en vue d'échanger au sein du réseau mais aussi avec les autres partenaires intéressés (Institutionnels, acteurs agricoles et autres acteurs ruraux...), dans la perspective de stratégies communes territorialisées et d'une meilleure prise en compte du développement durable dans l'agriculture.

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- Recenser les actions menées par les Parcs sur l'interface agriculture et environnement.
- Identifier le rôle et les leviers d'actions des Parcs, territoires d'expérimentation, dans le domaine agriculture et environnement
- Valoriser et faire connaître les démarches innovantes et reproductibles

## **I.2. Méthodologie**

Cette étude a été pilotée par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France. Sa réalisation s'est effectuée en lien avec les chargés de mission « agriculture », « énergie, climat et architecture », « biodiversité et gestion des espaces », « Trame verte et bleue », « Aménagement du territoire et culture » et « développement économique » de la Fédération. C'est donc un travail très transversal.

### **I.2.1. Définition du champ de l'étude**

L'agriculture revêt des fonctions environnementales, économiques et sociales étroitement imbriquées. Cette étude s'intéressera principalement aux fonctions environnementales liées à l'agriculture, à travers une approche la plus large possible. Les thématiques qui seront abordées pour caractériser l'agriculture seront : les systèmes de production, la biodiversité sauvage et les espaces naturels, la biodiversité domestique, l'énergie et le climat, la préservation de la ressource en eau, le foncier et les paysages, les relations entre circuits courts et environnement. Ces thématiques entretiennent bien évidemment des liens étroits entre elles.

#### **▪ *Pratiques agricoles et systèmes de production***

L'agriculture, qui occupe un peu plus de la moitié de la surface nationale, conditionne amplement le cycle des ressources naturelles, la biodiversité et le paysage.

Les systèmes de production doivent faire face à un enjeu majeur : la notion de durabilité des systèmes d'exploitation. Considérer l'agriculture comme un système implique d'intégrer les dimensions biologiques, physiques, ainsi que les aspects socio-économiques au niveau de l'exploitation agricole.

Il est attendu des systèmes de production qu'ils soient respectueux de l'environnement et qu'ils préservent la qualité de la ressource en eau, de l'air et des sols agricoles, les milieux naturels et la biodiversité et qu'ils soient économes en énergie.

#### **▪ *Agriculture et biodiversité***

La biodiversité est appréhendée sous différents angles :

- La diversité des écosystèmes et les interactions entre les populations naturelles et leur environnement physique
- La biodiversité sauvage (faune et flore sauvage) et la biodiversité domestique. La biodiversité domestique désigne l'ensemble des espèces et des sous-espèces domestiquées par l'homme et ayant été soumise à sa sélection. Elle comprend les plantes (et variétés) cultivées et les espèces animales (et races) élevées.

La biodiversité et l'agriculture sont étroitement interdépendantes. Comprendre et connaître leurs relations joue un rôle central dans la conception de nouvelles manières de gérer durablement les écosystèmes agricoles. L'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) mène de nombreux travaux sur les impacts de l'agriculture sur la biodiversité et les services que peut rendre la biodiversité dans les processus de la production agricole. Il explore les pistes pour mieux intégrer la biodiversité dans les pratiques agricoles et fait le point sur les outils de l'action publique. Il s'avère que, d'une manière générale, c'est le développement de systèmes agricoles innovants qui permettra de limiter la perte de biodiversité : utilisation de rotations longues et diversifiées, utilisation de cultures associées,

simplification du travail du sol, organisation des paysages par la diversité des cultures et le maintien d'espaces semi naturels.

### ▪ *Agriculture, climat et énergie*

En ce qui concerne le climat et l'énergie, l'agriculture est l'une des principales **sources d'émissions de gaz à effet de serre** (GES) et représente 14% des émissions mondiales de GES (protoxyde d'azote, de méthane et d'ammoniac notamment). En effet, le protoxyde d'azote, qui se dégage des engrais azotés d'origine organique et minérale, est émis principalement dans les sols hydromorphes. Le méthane est produit par la fermentation des aliments dans le tube digestif des ruminants et par le stockage du fumier. L'ammoniac provient essentiellement du stockage et de l'épandage des effluents d'élevage et participe à l'acidité des dépôts atmosphériques.

Par ailleurs l'agriculture participe au **captage du CO2 atmosphérique** en produisant de la matière organique végétale via la photosynthèse. En effet, les sols sont des réservoirs de carbone très importants avec près de 1 500 milliards de tonnes stockés, ce qui représente deux fois le carbone atmosphérique. Le stockage du carbone peut être effectif à l'échelle d'une exploitation agricole. Son importance dépendant alors de la situation géographique de l'agriculteur, de la nature de ses sols, de l'utilisation qu'il en fait, de leur utilisation antérieure et de la conduite des cultures. En influant sur la teneur en matière organique, le travail du sol, la nature et la conduite des cultures, jouent sur le stockage ou la libération de carbone dans l'atmosphère. Les changements de pratiques agricoles, la conversion des prairies en cultures ont donc entraîné une diminution des stocks de carbone dans les sols.

Pour exemple, les pratiques favorisant le stockage du carbone dans les sols :

- La conservation de prairies longue durée,
- L'enherbement des cultures pérennes,
- La couverture permanente des sols (culture intermédiaire piège à nitrates ou CIPAN),
- Le travail simplifié du sol et le non-labour,
- Le retour au sol des pailles de céréales, directement ou via du fumier.

Ces pratiques tendant à stocker du carbone dans le sol présentent le plus souvent également d'autres bénéfices environnementaux : limitation de l'érosion, amélioration de la qualité des sols et des eaux, économie d'énergie fossile, biodiversité plus élevée... Mais ces pratiques sont pour certaines d'entre elles, contraires aux évolutions actuelles (diminution des prairies permanentes, emploi accru de pesticides en non-labour...).

L'agriculture est aussi **à la fois consommatrice et productrice d'énergie**.

L'énergie consommée en agriculture comprend :

- L'énergie directe d'une part, c'est-à-dire celle payée directement par les agriculteurs dans leurs achats. Il s'agit principalement du fioul domestique et de l'électricité, ainsi que les autres combustibles utilisés pour le chauffage des bâtiments d'élevage et des serres de maraîchage.
- L'énergie indirecte d'autre part, incorporée dans la fabrication et le transport des intrants de l'agriculture tels que les engrais et autres fertilisants, les produits phytosanitaires, les matériels et les bâtiments...

L'énergie produite par l'agriculture est de l'énergie chimique stockée dans la biomasse, dont la destination principale devrait être l'alimentation même si la production de biomasse pour l'énergie renouvelable prend de l'ampleur.

La consommation d'énergie (directe) de l'agriculture française est estimée à environ 3,7 Mtep/an de la consommation d'énergie finale (~160 Mtep/an) et environ 1,3% de la consommation d'énergie primaire (~280 Mtep/an).

Aussi, les enjeux liés au changement climatique et à l'énergie apparaissent être de premier ordre dans la prise en compte de l'environnement dans les systèmes de production agricole.

#### ▪ *Foncier agricole, paysage et gestion de l'espace*

Le foncier agricole constitue une ressource naturelle non renouvelable. Il est soumis sur certains territoires à des pressions diverses, face à l'urbanisation, au tourisme, ou au sein même de la profession agricole, alors que sur d'autres territoires, la déprise agricole conduit à des problèmes d'enfrichement. De cette façon, la superficie des espaces agricoles et naturels diminue d'année en année, tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale et locale. En France, ce ne sont pas moins de 1200 hectares qui partent à l'urbanisation chaque semaine.

Les enjeux de la protection des terres agricoles, forestières et naturelles sont multiples et fortement liés aux préoccupations mondiales et locales actuelles, comme les besoins en logements et infrastructures, les besoins alimentaires, le réchauffement climatique ou la biodiversité.

De surcroît, sur les 20 dernières années, le nombre d'exploitations en France a été divisé par deux, privilégiant l'agrandissement à la création, abandonnant les meilleures terres à l'urbanisation et vouant certaines à la friche. Il en résulte pour les territoires ruraux des bouleversements sans précédents sur leur vocation agricole mais également sur la qualité des paysages et l'attractivité des territoires. L'accès au foncier reste un facteur limitant la reprise et l'installation. Aussi, le renouvellement des générations apparaît comme un enjeu majeur sur les territoires.

#### ▪ *Circuits courts et environnement*

Ces dernières années voient le renforcement conjoint des préoccupations alimentaires et des initiatives en faveur des circuits de proximité. Il apparaît que la principale préoccupation expliquant les initiatives en faveur des circuits de proximité relève d'un enjeu économique ou socio-économique. Les questions qui se posent sont : L'enjeu environnemental est-il intégré dans les démarches de circuits courts ? Les circuits-courts induisent-ils des pratiques plus environnementales ? Ont-ils un réel impact sur la réduction des transports ?

### **I.2.2. Réalisation d'enquêtes auprès des Parcs**

L'étude a été basée sur la réalisation d'enquêtes auprès des Parcs qui constituent ainsi le cœur du projet. Afin de disposer d'une base de discussion lors de l'entretien avec les chargés de mission des Parcs et d'obtenir une cohérence dans les réponses fournies, une grille d'entretien a été élaborée et validée par les chargés de mission de la Fédération associant l'ADEME et le MEDDTL.

Après l'envoi électronique aux Parcs d'une présentation du projet, un rendez-vous téléphonique était convenu par la suite. Notons que le nombre d'interlocuteurs est variable selon les Parcs. En effet, si dans certains cas le Pôle « agriculture » est bien identifié et représenté par un chargé de mission qui traite toutes les thématiques (ex : Monts d'Ardèche), dans d'autres Parcs l'agriculture est traitée de manière transversale au sein de différents pôles. On peut alors schématiser de la manière suivante les différents interlocuteurs :

- Le chargé de mission « Espaces naturels » : animation des MAEt (ex : Grands Causses)
- Le chargé de mission « développement économique » : valorisation des produits, marque Parc, accompagnement dans les démarches collectives de circuits courts (ex : Brenne, Millevaches en Limousin...).
- Le chargé de mission « énergie » : Plan Climat Energie Territorial, espace Info énergie, toutes les actions liées à l'énergie (y compris celles en lien avec l'agriculture) (ex : Montagne de Reims).
- Le chargé de mission « eau, ruissellement, érosion » (bassin versant) : il peut travailler sur des actions en lien avec les agriculteurs, plus particulièrement sur leurs pratiques (ex : Vexin français).

Le choix a été fait vers l'exhaustivité de l'inventaire « agriculture et environnement » concernant le plus large nombre de Parcs et de thématiques, même si on se rend compte qu'elle est difficile au vu du temps imparti et qu'elle peut s'apparenter à un parcours du combattant. Aussi l'inventaire réalisé ne prétend pas être complet mais se veut être un tour d'horizon des initiatives menées sur les Parcs sur la thématique afin d'identifier les leviers d'actions et leur positionnement.

Ainsi près de 60 chargés de mission ont été contactés par téléphone (ou par mail) pour 41 Parcs enquêtés.

### Analyse des résultats de l'enquête

Les résultats des questionnaires ont ensuite été analysés avec l'appui des chargés de mission de la Fédération des Parcs. Le rendu ci-présent retrace les principaux éléments d'analyse, en précisant les actions menées par les Parcs et en particulier les actions innovantes, le rôle des Parcs et les partenariats qu'ils entretiennent sur les différentes thématiques. Enfin, il tente de mettre en avant les leviers d'action qui peuvent être mobilisés par les Parcs.

Notons que le contenu extrêmement riche recueilli à travers les enquêtes mériterait une analyse plus approfondie concernant les stratégies agri-environnementales des Parcs et la place de l'agri-environnement dans les chartes.

Un séminaire intitulé « Quels projets agricoles développer sur nos territoires pour préserver les ressources naturelles ? », auquel étaient invités l'ADEME, le MEDDTL et les chargés de mission des Parcs ainsi que d'autres partenaires, s'est tenu les 12 et 13 mai 2011 à Paris (cf. Actes). Cette réunion a permis de présenter les résultats de l'enquête, de mettre en avant des actions innovantes, et de réfléchir aux actions à mener en transversal autour des différentes thématiques. Les échanges qui se sont tenus ont permis de compléter et d'enrichir l'analyse.

### I.2.3. Réalisation de tableaux thématiques sur les actions

Des tableaux reprenant les actions menées par les Parcs sur chaque thématique ont été réalisés. Ces tableaux comprennent les types d'actions menées et les partenaires. Figurent dans ces tableaux les Parcs identifiés comme « actifs » (ou intéressés et potentiellement actifs) sur la thématique.

**Les différentes démarches ou actions** relevées peuvent être décrites de la façon suivante :

- ✓ Sensibilisation, information
- ✓ Accompagnement technique et financier :

- Formation / Accompagnement de groupes d'agriculteurs
- Enquêtes, études, expérimentation (le Parc est maître d'ouvrage ou associé, en lien avec les organisations professionnelles agricoles et les organismes de recherche) / recours à des prestations et compétences externes / montage de dossier de financement / appui financier
- ✓ Création, animation de collectifs :
  - Moyens humains pour l'animation d'une association ou appui administratif
  - Animation de groupes de travail / commissions avec acteurs et partenaires
  - Appui à la structuration et aux démarches collectives
- ✓ Opérateur ou co-animateur pour la mise en œuvre des mesures contractuelles (ex :MAEt)
- ✓ Mise en réseau d'acteurs
  - Autour de l'agriculture biologique, des démarches en circuits courts (Producteurs /commerçants, restaurateurs,...), etc.
- ✓ Communication, promotion :
  - Communication : plaquettes, supports, visuels, guides
  - Moyens financiers
  - Marque Parc, marque collective, SOQ, label
  - Actions pédagogiques

### ***Partenariats***

- Formalisés par une convention
- Informels

Les actions menées par les Parcs naturels régionaux couvrent l'ensemble des thématiques liées à l'agri-environnement. Les Parcs sont donc amenés à travailler avec **un réseau de partenaires** extrêmement large et propre à chaque thématique.

- ✓ Il s'agit tout d'abord des acteurs habituels du développement agricole : les chambres d'agriculture (partenaire le plus cité), ADASEA, SAFER, les instituts techniques (Institut de l'élevage, CERPAM...), les groupes de développement agricole (Geda, Ceta, Gva, ...) et autres acteurs associatifs à vocation agricole (Civam, associations d'éleveurs, syndicats AOP, syndicats de race, etc.) ou environnementale (LPO), les organismes de recherche agricole (INRA, Cemagref, etc.).
- ✓ Les organismes publics et institutions (Conservatoire botanique, ONCFS, ONF, Observatoire National des prairies de fauche, ADEME, Agence de l'Eau, DDT, DREAL, etc.) interviennent également sur les questions agri-environnementales.
- ✓ Les collectivités territoriales, en tant que membres du syndicat mixte des Parcs (pour les communes adhérentes) ou en tant que partenaires financiers (Conseils régionaux, Conseils généraux...) et parfois techniques, restent des interlocuteurs incontournables. Notons que la synergie entre les collectivités locales et leur orientation politique est déterminante dans leurs choix de financement et donc dans le développement des projets sur les territoires des Parcs.

### **I.2.4. Réalisation de fiches « Parc »**

Des fiches sur les Parcs enquêtés ont été réalisées à partir des informations recueillies. 30 fiches ont été élaborées. Seules les fiches validées par les chargés de mission sont disponibles en ligne. Elles décrivent le contexte agricole sur le territoire, la stratégie agri-

environnement du Parc et les actions qu'il mène en lien avec le contexte et les enjeux identifiés sur le territoire.

## II. PHOTOGRAPHIE DES ACTIONS MENEES SUR L'AGRI-ENVIRONNEMENT

### II.1 Pratiques agricoles et systèmes de production

#### ▪ *Enjeux, politiques nationales et internationales*

L'agriculture occupe 53,2% de la surface de la France métropolitaine et jusqu'à 75 % environ dans des régions telles que le Nord-Pas-de-Calais. Elle employait, en 2007, 3,4 % de la population active totale.

La première Politique Agricole Commune (PAC) a été menée pour moderniser le secteur agricole et l'orienter davantage vers le marché. Parallèlement, la mécanisation a engendré une baisse de main d'œuvre employée et l'intensification des systèmes agricoles a constitué une menace tout à la fois pour la ressource en eau et les sols. Puis les réformes successives de la PAC se sont préoccupées davantage des questions environnementales. Les mesures agro-environnementales sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la PAC. Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux (contrat d'une période minimale de cinq ans). Le système de mesures agro-environnementales met l'accent sur l'agriculture et le pâturage extensifs, la variété des espaces naturels et les techniques écologiques adaptées aux spécificités régionales. La réforme de la politique agricole commune en 2013 ouvrira de nouvelles perspectives.

Notons que le Grenelle de l'Environnement, en 2007, a permis de dégager quatre axes de travail concernant l'agriculture :

- Le développement de l'agriculture biologique avec les objectifs d'aboutir à 20 % de produits biologiques dans la restauration collective d'ici 2012 et de passer en agriculture biologique 20% de la surface agricole utile en France en 2020. Actuellement (chiffres mai 2011), 4 % des exploitations françaises sont en bio (contre 2,4 en 2009), le bio concernant 3 % de la SAU.
- Le plan Écophyto 2018, avec pour objet la réduction de moitié de la fréquence de traitement des pesticides dans l'agriculture française en 10 ans (conditionnée à « la diffusion de méthodes alternatives, sous réserve de leur mise au point ») et le retrait du marché des substances les plus préoccupantes.
- La certification des exploitations avec l'objectif de 50 % des exploitations agricoles certifiées Haute-Valeur Environnementale (HVE) d'ici 2012.
- La Performance énergétique des exploitations avec l'objectif de 100 000 exploitations diagnostiquées en 5 ans.

Enfin, l'évolution de la demande mondiale en produits agricoles et l'orientation des prix agricoles impactent fatalement la production agricole française et les politiques mises en œuvre.

#### ▪ *Stratégie et actions menées par les Parcs*

##### **Contexte**

La surface agricole représente près de 40 % de la surface totale des Parcs naturels régionaux et comptait, au RGA de 2000, 72000 exploitations agricoles dans tous les secteurs de

production avec une dominante herbagère (50% des surfaces). Aussi l'activité des agriculteurs conditionne pour beaucoup la vie économique et sociale des territoires de Parcs. Elle agit aussi directement sur les caractéristiques de leurs paysages comme sur leurs qualités écologiques. Ainsi, actrice essentielle de l'économie, de l'environnement et de la vie rurale des territoires, l'agriculture se situe de fait, à l'interface des missions territoriales de la quasi-totalité des Parcs.

À travers la grande diversité des territoires de Parcs, on retrouve quasiment tous les types d'agriculture existants en France. En effet, on observe une grande hétérogénéité entre les territoires au niveau de : l'occupation de l'espace, les paysages (bocages, terrasses, littoral, des paysages de montagne aux paysages de grandes cultures...), la superficie (395 000 hectares pour les Volcans d'Auvergne, 24 500 hectares pour la Haute Vallée de Chevreuse), l'ancienneté du Parc (plus de 30 ans comme les Parcs d'Armorique à Scarpe-Escaut, ou très récent comme le Parc des Pyrénées-Ariégeoises créé en 2009), etc.

### ***Stratégie***

<i>Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour une gestion durable des ressources</i>
--

### ***Objectifs***

- Préserver les sols, l'eau et la biodiversité, ressources vulnérables indispensables pour l'agriculture et biens publics pour la société,
- Limiter les impacts néfastes de certaines pratiques agricoles (pollutions des eaux, appauvrissement des sols, diminution de la biodiversité) et favoriser les pratiques bénéfiques pour les ressources.

### ***Partenaires***

*Chambres d'agriculture, organismes techniques (CERPAM, Institut de l'Élevage, Arvalis,...), associations agricoles (CIVAM, GAB, CETA, GVA,...), organismes de recherche agricole (INRA, Cemagref,...), etc.*

### ***Les actions menées par les Parcs***

- ▶ **Définir un projet territorial agricole :** La plupart des Parcs ont mis en place une commission agricole regroupant de nombreux partenaires. Ce groupe permet de définir ou valider les grandes lignes directrices du projet agricole sur le territoire du Parc, en s'appuyant sur des diagnostics agricoles ou des études prospectives sur l'agriculture.
- ▶ **Coopération internationale:** le parc naturel régional de Normandie-Maine a établi des échanges avec la Macédoine sur les questions agricoles.
- ▶ **Soutenir les filières agricoles en difficulté :** Les Parcs soutiennent les filières les plus fragiles (ex : élevage) à travers diverses entrées : appui aux associations d'agriculteurs, aux projets d'aménagement, aux projets collectifs de transformation ou de commercialisation, l'agri-tourisme, la valorisation des productions à travers le marquage des produits ou la création d'un signe officiel de qualité, l'amélioration des conditions de travail, la préservation du foncier agricole, l'installation agricole et la transmission des exploitations agricoles,...
- ▶ **Soutenir les systèmes de production respectueux de l'environnement**

- ✓ **L'agriculture biologique (AB)** : l'agriculture biologique est plus ou moins présente selon les territoires (de 0,5% de surfaces consacrées à l'AB dans les Boucles de la Seine Normande à plus de 10% dans les Monts d'Ardèche) et les filières plus ou moins structurées autour de l'AB. Néanmoins de plus en plus de Parcs communiquent sur ce système de production, encouragent les exploitations de leur territoire à la conversion (financement de diagnostics de conversion) ou travaillent à la valorisation des produits et à leur commercialisation, en lien avec les partenaires concernés (chambres d'agriculture, GAB, CIVAM Bio, etc.).
- ✓ **La lutte biologique intégrée** : Elle est soutenue par les Parcs principalement sur la production arboricole (ex : en Lorraine, Pyrénées-Catalanes, Haut-Languedoc, Monts d'Ardèche) ou viticole (ex : Montagne de Reims). Pour lutter contre des ravageurs comme le carpocapse, les Parcs encouragent l'utilisation de prédateurs naturels tels que les chiroptères (pose de gîtes). Dans le Vexin français, où les enjeux autour des captages prioritaires sont importants, le Parc s'attache à encourager l'agriculture intégrée pour les exploitations agricoles avoisinantes (céréalières ou en polyculture-élevage). L'appui technique est apporté en lien avec les chambres d'agriculture et instituts techniques.
- ✓ **Le pastoralisme** : Certains Parcs font l'objet d'une déprise agricole importante et le maintien du pastoralisme constitue un enjeu fort pour ces territoires (ex : Grands Causses, Monts d'Ardèche). Ils encouragent le pastoralisme à travers un appui technique et la mise en place d'équipements pastoraux ou de conventions pluriannuelles de pâturage, en lien avec notamment le CERPAM et l'Institut de l'élevage.
- ✓ **Le sylvopastoralisme et l'agroforesterie** : L'association sur une même parcelle de l'agriculture et de la production de bois est une pratique traditionnelle qui ouvre aujourd'hui de nouvelles perspectives pour les aménagements actuels en intégrant les connaissances scientifiques sur la complémentarité arbres- cultures et les pratiques modernes de gestion agricole et forestière. Les Parcs des Causses du Quercy, des Grands Causses et du Perche s'intéressent de près à ces systèmes et en font la promotion auprès des agriculteurs de leur territoire.
- ✓ **Les systèmes diversifiés** : Les Parcs soutiennent la diversification sur les exploitations agricoles par la réalisation d'études de faisabilité et par un appui financier aux projets.

► **Améliorer les pratiques agricoles**

- ✓ En lien avec les organismes de développement agricole (chambre d'agriculture, instituts techniques, CIVAM, etc.), les parcs naturels régionaux participent à la promotion de pratiques agricoles soucieuses de l'environnement à travers la sensibilisation et l'information, l'accompagnement de groupes, la diffusion de référentiels, l'appui à la réalisation de diagnostics, l'expérimentation de pratiques, sur diverses thématiques : gestion des systèmes fourragers/herbagers, gestion de la fertilisation et réduction des produits phytosanitaires, la gestion du parasitisme, etc.

► **Des outils pour encourager ou valoriser des pratiques environnementales :**

- ✓ **Les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt)** : les Parcs peuvent être opérateur (ou en co-gestion) des MAEt sur le territoire. Les MAEt apportent une aide financière aux agriculteurs qui souhaitent adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation (ex : remise en herbe de

parcelles cultivées, de réduction des intrants, etc.), pour agir sur la qualité de l'eau potable ou la gestion des milieux naturels remarquables. Notons que les Parcs naturels régionaux ont toujours été acteurs dans le suivi des diverses opérations agri-environnementales (OLAE – Opération Locale Agriculture Environnement, OGAF - Opération Groupée d'Aménagement Foncier, CTE – Contrat Territorial d'Exploitation, CAD – Contrat d'Agriculture Durable, etc.) et l'animation des MAEt constitue donc une suite logique.

- ✓ **Le bail rural à clauses environnementales** est utilisé par certains Parcs propriétaires de foncier. Le bail environnemental est une nouvelle forme de bail prévu par la loi d'orientation agricole du 20 janvier 2006 et créé par décret du 8 mars 2007 n° 2007-326, qui vise à garantir des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles qu'il désigne. Ce bail permet d'inscrire dans la gestion d'un site une liste limitative de pratiques culturales susceptibles de protéger l'environnement. Le bénéfice environnemental est supposé durable, car le non-respect par le (re)preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation. Cependant les clauses environnementales restent limitées, et ne peuvent être introduites que lors de la conclusion d'un bail, ou lors de son renouvellement et uniquement sur des zones déjà concernées par une réglementation environnementale.
- ✓ **La Marque "Parc naturel régional"** est une marque collective, protégée qui concerne des produits et des services et peut être utilisée comme un outil pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement ou accompagner les exploitations agricoles dans cette démarche. En effet, chaque producteur souhaitant bénéficier de la marque Parc pour un de ses produits ou de ses services doit respecter la mise en œuvre d'un cahier des charges, qui lie le producteur et le Parc et s'appuie sur 3 valeurs : le territoire, la « dimension humaine » et « l'environnement préservé ». Cette dernière valeur renvoie à une gestion durable des matières premières et des pratiques de production et de transformation respectueuses de l'environnement. Les producteurs s'attachent à préserver les milieux naturels, la faune, la flore. De plus, ils s'impliquent dans le maintien de la qualité des paysages spécifiques au territoire de chacun des Parcs. Notons que certains Parcs utilisent la « marque Parc » comme un outil de développement. C'est le cas du Parc des Pyrénées-Ariégeoises qui s'appuie sur la marque Parc pour accompagner et promouvoir les systèmes en agriculture biologique (pas d'intrants chimiques autorisés dans le cahier des charges).
- ✓ **L'organisation de concours**, pour promouvoir des pratiques environnementales (ex : prairies fleuries, Éco-trophée). Le **Concours Éco-trophée**, organisé par les Parcs naturels régionaux, consiste à promouvoir les entreprises, les industriels, les associations et les collectivités installées sur son territoire qui participent volontairement, à travers leur activité, aux objectifs de la Charte du Parc. Certains Parcs ouvrent ce concours aux agriculteurs. Dans ce cas, il récompense les agriculteurs qui ont engagé des démarches exemplaires en lien avec des pratiques respectueuses de l'environnement (ex : systèmes tout en herbe, introduction de luzerne dans l'assolement, semis-direct, etc.).
- ✓ **La certification des exploitations agricoles**
  - La certification Haute-Valeur Environnementale (HVE): Définie dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la certification HVE permet une reconnaissance

des bonnes pratiques environnementales et sanitaires des agriculteurs dans la gestion quotidienne de leurs exploitations. C'est une démarche volontaire qui répond aux besoins des consommateurs à la recherche de produits sûrs et de qualité et aux attentes des citoyens demandant des pratiques respectueuses de l'environnement. Cette certification est validée par un organisme certificateur. Les agriculteurs auront la possibilité d'entrer dans la démarche par le biais de bilans thématiques (phytosanitaire, biodiversité, énergie...). Certains Parcs ont engagé une réflexion sur la certification HVE d'exploitations agricoles de leur territoire (ex : Volcans d'Auvergne, Oise Pays de France) mais sont dans l'attente d'une validation de la démarche par l'État.

- Le label de qualification CriTERREs : Le Groupement Régional des CETA et le Parc des Landes de Gascogne sont pionniers dans la mise en place du label de qualification CriTERREs. Ce label garantit le respect du cahier des charges, compatible avec le référentiel de l'Agriculture Raisonnée et est adapté aux spécificités techniques de la Région (audit et contrôle réalisés par un organisme extérieur).

#### ▪ *Analyse*

L'agriculture constitue un enjeu majeur pour les Parcs et tient une place forte dans les plans de développement des Parcs. En effet, l'agriculture se situe à la croisée de différents enjeux (préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité, des paysages,...). Déjà partenaires engagés, les Parcs et les agriculteurs veulent se donner aujourd'hui une nouvelle dimension et impulsion à leur cheminement territorial partagé pour contribuer ensemble à la redéfinition d'une agriculture inventive, créatrice de richesses économiques et sociales et écologiquement pionnière.

Le réseau des parcs naturels régionaux, riche de diversité, est caractérisé par des agricultures très différentes pour lesquels les territoires ont développé des actions spécifiques afin de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement. Les Parcs soutiennent les filières traditionnelles et emblématiques du territoire qui permettent la préservation des milieux naturels et de la biodiversité mais aussi de la qualité des paysages : pastoralisme sur les parcs de montagne, élevage sur les territoires bocagers de l'Avesnois ou d'Armorique, pratiques extensives sur les zones humides de Brière ou des Marais du Cotentin et du Bessin, etc., cultures spéciales traditionnelles dans les territoires céréaliers franciliens, etc.

En lien avec les objectifs ambitieux du Grenelle de l'Environnement en faveur du développement de l'agriculture biologique, certains Parcs ont engagé des actions visant à encourager la conversion des exploitations agricoles et ont fait le choix d'un soutien fort à l'agriculture biologique sur leur territoire (inscription dans la Charte) (ex : Queyras). Néanmoins certains Parcs regrettent de ne pas disposer de moyens ou d'outils pertinents pour participer à cette dynamique.

Fédérant les acteurs agricoles autour de son projet de territoire, les Parcs travaillent en lien étroit avec la profession agricole pour l'accompagnement de groupes d'agriculteurs en faveur de l'amélioration des pratiques agricoles. Ils s'appuient sur divers outils, de portée plus ou moins importante, pour encourager ces pratiques (MAEt, bail environnemental, marquage des produits, concours Eco-Trophée, certification des exploitations, etc.).

Territoires d'expérimentation continue, les Parcs naturels régionaux oeuvrent pour le développement d'une agriculture de qualité sur les territoires, à la croisée des différents

enjeux : alimentaires, économiques, paysagers, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

### Tableau de synthèse des actions de soutien à des systèmes de production respectueux de l'environnement

Thèmes		Actions	Parcs	Partenaires
<b>Projet agricole territorial</b>		Programme régional, commission agricole, groupe local, diagnostic territorial, études prospective, études d'impact, ...	Lorraine, Oise Pays de France, Perche, Pilat, Scarpe-Escaut, Queyas, Vexin français, etc.	Profession agricole
<b>Coopération internationale</b>		Échanges avec d'autres territoires sur les questions agricoles	Normandie-Maine (Macédoine)	Pays
<b>Soutien aux filières (en difficulté)</b>		Appui aux associations d'éleveurs (secrétariat,...)	Camargue	Associations d'éleveurs
		Projets d'aménagement, unités collectives, appui aux projets de transformation et de commercialisation	Cf. étude Circuits courts 2007	OPA
		Valorisation des productions (Marque Parc, SOQ)		Syndicat AOC
		Agri-tourisme (balades thématiques, paniers de biens et de services...)	Perche, Boucles de la Seine Normande, Massif des Bauges, Oise Pays de France, Pyrénées-Catalanes, Monts d'Ardèche, Pilat	Collectivités locales, Offices de Tourisme, organismes de recherche...
		Préservation du foncier agricole, installation/transmission	Cf. Tableau foncier	OPA, collectivités locales, SAFER...
		Amélioration des conditions de travail : mise en place de groupements d'employeurs, aide au service de remplacement...	Queyras, Massif des Bauges, Vercors	Service de remplacement, associations agricoles, chambre d'agriculture...
<b>Système de production encouragé</b>	Agriculture biologique	Mise en réseau des acteurs autour de l'AB	Avesnois, Morvan	Chambres d'agriculture, coopératives, Associations d'AB (GAB, CIVAM Bio, centre des agro-biologistes,...), etc.
		Sensibilisation, accompagnement de groupes vers l'AB, formations, visites d'exploitation, expérimentation	Livradois-Forez, Lorraine, Scarpe-Escaut, Volcans d'Auvergne, Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Loire-Anjou-Touraine, Normandie-Maine, Pyrénées-Ariégeoises, Perche, Vercors, Morvan	
		Appui à la conversion (polyculture-élevage) : scénarios de conversion	Lorraine	
		Valorisation des productions (Marque Parc), appui à la transformation ou à la commercialisation et aux projets collectifs	Pyrénées-Ariégeoises, Volcans d'Auvergne, Perche, Vercors	

<b>Thèmes</b>	<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Thèmes</b>
<b>Système de production encouragé</b>	lutte biologique intégrée	Appui technique, formations	Vexin français (céréaliculture), Lorraine et Pilat (arboriculture), Montagne de Reims (viticulture), Haut-Languedoc (Châtaigneraie/carpocapse), Monts d'Ardèche, Pyrénées-Catalanes (pommiers / carpocapse)	Chambres d'agriculture, Instituts techniques, AREFE (Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est)
	Pastoralisme	Etude prospective	Queyras, Verdon (systèmes pastoraux méditerranéen)	Institut de l'élevage, CERPAM, etc.
		Animation, acquisition de références techniques, guide agro-pastoral	Pyrénées-Catalanes	
		Aménagements, équipements pastoraux, restauration de cabanes pastorales, Convention Pluriannuelle de Pâturage	Pyrénées-Catalanes, Grands Causses, Monts d'Ardèche	
	Sylvo-pastoralisme et agroforesterie	Animation, formations, acquisition de références techniques	Causses du Quercy, Grands Causses, Perche	
Diversification	Etude de faisabilité et aides directes aux projets	Vexin français, Gâtinais français, Pyrénées-Catalanes, Queyras		
<b>Appui technique</b>	Gestion des systèmes fourragers/pairiaux/herbagers	Animation de groupes : formations, diffusion de référentiels, visites d'exploitations, aide à l'analyse d'herbe, aide matérielle (acquisition d'un semoir de sur-semis), diagnostics prairies	Armorique, Livradois-Forez, Queyras, Vexin français, Lorraine, Queyras, Scarpe-Escaut, Pyrénées-Ariégeoises, Brière, Grands Causses, Avesnois, Morvan, Caps et Marais d'Opale, Haute Vallée de Chevreuse, Perche	Organismes de développement agricole (chambre d'agriculture, CIVAM, GNIS, instituts techniques), GDS
	Gestion de la fertilisation et réduction des produits phytosanitaires	Accompagnement de groupes, aide à l'analyse d'engrais de ferme, diagnostics des pulvérisateurs, expérimentation, méthodes alternatives	Livradois-Forez, Vexin français, Grands Causses, Brenne, Landes de Gascogne, Morvan	
	Gestion de troupeau	Finition des animaux. Gestion anti-parasitaire : Sensibilisation, fiches techniques, méthodes alternatives	Brière. Marais du Cotentin, Brière, Queyras, Monts d'Ardèche, Vexin français, Monts d'Ardèche, Boucles de la Seine Normande, Camargue	
<b>Utilisation d'outils pour encourager ou valoriser des pratiques environnementales</b>	MAEt	Mise en place de MAEt Natura 2000 ou DCE	Cf. Tableau biodiversité	
	Bail	Bail rural à clauses environnementales		
	Marque Parc	Critères environnementaux dans le cahier des charges de la marque Parc (paysage, biodiversité, énergie, ...)		
	Concours	Concours Prairies Fleuries	Cf. Tableau biodiversité	
		Concours Éco-Trophée (Récompense aux pratiques innovantes)	Boucles de la Seine Normande, Loire-Anjou-Touraine	
	Certification	Certification HVE (Haute-valeur Environnementale)	Volcans d'Auvergne, Oise Pays de France	Chambre d'agriculture, AOP
Label de qualification Criterres (référentiel Agriculture Raisonnée)		Landes de Gascogne	GRCETA	

## II.2 Agriculture, espaces naturels et biodiversité sauvage

### ▪ *Enjeux, politiques nationales et européennes*

L'agriculture interagit de façon directe avec un grand nombre d'espèces et d'habitats de grande valeur (de nombreuses espèces d'oiseaux nichent et se nourrissent sur les terres agricoles, par exemple). Différents facteurs ont contribué à perturber le fragile équilibre entre agriculture et biodiversité:

- La spécialisation et l'intensification de certaines méthodes de production (usage plus important de produits chimiques et d'engins mécaniques lourds, notamment) ont conduit à la destruction, la fragmentation ou la dégradation des habitats;
- La marginalisation ou l'abandon d'une gestion traditionnelle des terres, facteur essentiel de préservation de certains habitats et de la biodiversité propre à certains sites ;
- L'introduction d'espèces allogènes et la surexploitation de certaines espèces.

Notons que la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971), connue sous le nom de « Convention de Ramsar », est un traité intergouvernemental qui incarne les engagements de ses États membres à maintenir les caractéristiques écologiques de leurs zones humides d'importance internationale et à planifier « l'utilisation rationnelle », ou utilisation durable, de toutes les zones humides se trouvant sur leur territoire.

Le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro, en 1992, a consacré l'existence de la Convention sur la diversité biologique (CDB), première convention internationale concernant la biodiversité. Cette convention est ratifiée à ce jour par environ 190 pays, dont la France le 1er juillet 1994. Cette convention vise trois objectifs : la conservation de la biodiversité ; l'utilisation durable des espèces et des milieux naturels ; le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques. Elle est à l'origine de l'élaboration de stratégies pour la biodiversité au niveau pan européen, communautaire et **national**.

La France, signataire de la Convention sur la diversité biologique (CDB), s'est dotée en 2004 d'une **stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)** qui entend répondre à l'objectif central énoncé par l'Union Européenne de stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010. Cette stratégie constitue un instrument majeur de la mobilisation nationale en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité, en métropole, en outre-mer, ainsi que dans les espaces marins sous souveraineté nationale. La SNB vise à proposer une stratégie globale d'amélioration de l'intégration des enjeux de biodiversité dans l'ensemble des activités humaines, puis à animer et mettre en œuvre les actions associées. Une nouvelle stratégie vient d'être élaborée. L'union européenne est également en cours d'élaboration d'une stratégie en faveur de la biodiversité à son échelle.

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La **politique agricole commune (PAC)** contribue à la préservation des habitats et de la biodiversité par des mesures spécifiques de développement rural grâce au deuxième pilier mis en place (paiements agro-environnementaux et Natura 2000) et des exigences entrant dans le cadre de l'éco-conditionnalité (directives «Oiseaux» et «Habitats»).

Le système de mesures agro-environnementales, dans le cadre de la PAC, met l'accent sur l'agriculture et le pâturage extensifs, la variété des espaces naturels et les techniques écologiques adaptées aux spécificités régionales.

**Les mesures agro-environnementales** peuvent être définies au niveau national, régional ou local, (mesures agri-environnementales territorialisées ou MAEt) et adaptées pour répondre à des systèmes agricoles et des conditions environnementales spécifiques.

La **Prime herbagère agro-environnementale** (PHAE2) est également une aide du deuxième pilier de la Politique agricole commune. Elle est destinée à soutenir les systèmes de production qui entretiennent ou valorisent les prairies, en particulier l'élevage. **L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels** (ICHN) est réservée aux agriculteurs qui respectent le chargement défini au niveau départemental, pour les surfaces fourragères situées en zone défavorisée.

### ▪ *Stratégie et actions menées par les Parcs*

#### **Contexte**

La préservation du patrimoine naturel et paysager est le cœur de métier des Parcs et tous mènent des actions dans ce sens, en lien avec l'activité agricole, qui tient une place souvent importante sur les territoires.

Les territoires des Parcs naturels régionaux sont classés pour les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel reconnus de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. La biodiversité et les espaces naturels sont de différents types selon les territoires et plus ou moins remarquables. Sur les territoires des parcs, on peut trouver :

- Des espèces emblématiques (le Grand Tétrás, la Chouette chevêche, la Grue cendrée, le Loup, le Butor étoilé, le Lynx, le Flamant rose... des Orchidées, des papillons remarquables, ... ),
- Une grande variété d'habitats naturels : de la forêt, des landes, des cultures, des habitats herbacés, des habitats marins, des eaux douces et marécages,
- Des réserves naturelles nationales, domaniales et régionales,
- 12 % des Parcs sont composés de sites Natura 2000 (reconnus pour l'intérêt européen de leurs espèces et habitats naturels – Directives « habitat » et « oiseaux »),
- 10 Parcs composés de grandes zones humides (les Parcs comptent 3 fois le pourcentage national de zones humides) : 12 des 36 sites Ramsar français (reconnus internationalement pour l'intérêt de leurs zones humides - convention de Ramsar).

La forêt couvre 37 % de la surface totale des Parcs naturels régionaux (contre 26 % en France métropolitaine) avec de grandes variations selon les territoires. La surface agricole, quant à elle, représente près de 40 % de la surface totale des Parcs naturels régionaux. L'agriculture apparaît comme indispensable au maintien des espaces naturels remarquables et à la préservation de la biodiversité.

#### **Stratégie**

*Promouvoir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation des espaces naturels. Considérer la biodiversité comme un atout pour l'agriculture*

#### **Objectifs**

- Préserver la faune sauvage et plus particulièrement les espèces d'intérêt patrimonial,
- Limiter les impacts néfastes de certaines pratiques agricoles sur les habitats des espèces et sur les espaces naturels et favoriser les pratiques favorables à leur préservation.

## **Partenaires**

*Chambres d'agriculture, instituts techniques, organismes de recherche, associations agricoles et naturalistes (LPO, OPIE,...), Parcs nationaux, CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels), ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), etc.*

## **Les Actions menées par les Parcs en faveur de la protection de la faune remarquable**

- ▶ **Sensibiliser les agriculteurs au rôle des espèces d'intérêt patrimonial** (avifaune, chiroptères, pollinisateurs, etc.) **et à la préservation de leur habitat** à travers l'élaboration de documents d'information, la pose de nichoirs dans les hangars ou les vergers pour la chouette chevêche (Ex : Luberon, Gâtinais français...), des conventionnements pour la préservation des habitats, des enquêtes auprès des agriculteurs pour le suivi de population (ex : comptage des nids d'hirondelles par les agriculteurs en Scarpe-Escaut), etc. Deux Parcs participent à la préservation d'espèces dans le cadre du Dispositif Agrifaune (Massif des Bauges pour le Tétraz Lyre, Verdon pour l'outarde canepetière).
- ▶ **Accompagner les agriculteurs dans la cohabitation avec des espèces animales perçues comme « nuisibles » par les agriculteurs.** Dans les Parcs de montagne, la problématique tourne principalement autour du loup. Afin d'accompagner les éleveurs, les Parcs mettent en place des études pour évaluer la prédation (Monts d'Ardèche, Verdon), participent au suivi ponctuel des comités de veille (Massif des Bauges) ou mettent en place un accompagnement social des éleveurs, avec un réseau radio, des expertises et des journées d'échanges (Queyras). D'autres prédateurs entraînent des dégâts parfois importants sur les cultures. Il s'agit du flamant rose en Camargue sur la riziculture et du campagnol terrestre en Auvergne sur les prairies. Les Parcs s'appuient sur des études, parfois en lien étroit avec la recherche (INRA, Cemagref, VetAgro Sup,...), pour proposer des solutions aux agriculteurs.

## **Les actions menées par les Parcs en faveur de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité**

- ▶ **Préserver les milieux agro-pastoraux** : milieux humides et aquatiques (prairies humides, tourbières, mares, marais, etc.), les milieux prairiaux (prairies de pâture, prairies de fauche, estives, etc.), les pelouses sèches calcicoles, les landes, etc.

### **Préserver le patrimoine arboré : haies, vergers, etc.**

Pour préserver le patrimoine naturel, les parcs naturels régionaux s'appuient sur des actions de sensibilisation, sur la mise en place d'outils contractuels auprès des agriculteurs pour encourager des pratiques favorables à la préservation de ces milieux, et un suivi scientifique des milieux pour évaluer la qualité des milieux.

### ✓ **Des actions de sensibilisation sur la préservation du patrimoine naturel :**

- Organisation de rencontres, d'échanges, réalisation de fiches techniques, participation ou mise en place de formations, en lien avec les partenaires agricoles.
- Réalisation de diagnostics prairies, accompagnés de conseils techniques, en lien avec des instituts techniques (CERPAM, GNIS, ...) (Scarpe-Escaut, Lorraine, Pyrénées-Ariégeoises...)

- Organisation du Concours Prairies Fleuries, qui permet de sensibiliser un ensemble d'acteurs du monde rural à la préservation de la biodiversité, créer du dialogue entre acteurs des territoires autour de la valeur agronomique et de la valeur écologique des prairies naturelles, communiquer sur l'importance de l'élevage pour la préservation des prairies naturelles (fauche, pâture), et promouvoir la notion d'obligation de résultats dans la PAC, notamment à travers les MAE herbagères.
- Sensibilisation des Parcs et du grand public sur le lien entre la qualité des produits et la qualité des prairies (ex : Queyras, Volcans d'Auvergne, Massif des Bauges).
- ✓ **La mise en place d'outils contractuels pour encourager des pratiques favorables à la préservation des milieux agro-pastoraux**
  - Les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt) : Les MAEt, mises en place sur les zones d'actions prioritaires (ZAP) que sont les sites Natura 2000 (enjeu biodiversité) et les zones d'application de la directive cadre sur l'eau (enjeu eau), visent à réduire l'impact environnemental des pratiques parcellaires agricoles et viticoles. Ces mesures reposent sur des cahiers des charges agro-environnementaux à la parcelle ou appliqués à des éléments structurants de l'espace agricole (haies, bosquets, fossés, mares et plans d'eau...) définis de façon spécifique en fonction des enjeux environnementaux du territoire considéré. Les Parcs peuvent être animateurs et opérateurs des MAEt sur leurs territoires (c'est souvent le cas), co-animateur (avec la chambre d'agriculture par exemple) ou non associé. Ainsi, sur les territoires, les MAEt proposées concernent souvent la limitation de fertilisation ou de chargement, la remise en herbe, l'entretien des haies, des mares, etc.
  - Certains Parcs se mobilisent pour la mise en place de MAEt sur des milieux remarquables situés en dehors des Zones d'actions prioritaires (ZAP), en interpellant par exemple les collectivités territoriales ou les agences de l'eau pour l'obtention de financements spécifiques (en accord avec l'Etat). Il s'agit des Parcs de Lorraine pour préserver ses prairies remarquables, de Parcs de montagne (Queyras) pour les alpages ou les prairies fleuries (Massif des Bauges).
  - Deux Parcs, le Vercors et le Haut-Jura, ont travaillé sur le zonage « Haute Valeur Naturelle » (HVN) de systèmes agricoles, en lien notamment avec les terroirs, les éléments paysagers, les pratiques agricoles (pâturage, fauche tardive, semences fermières). Ce zonage HVN a pour objectif de soutenir les agriculteurs qui contribuent au maintien de la biodiversité et pourrait être un levier d'action pour la mise en place de MAEt en dehors des zones d'action prioritaires.
  - Sur les zones situées en dehors des zones d'actions prioritaires (ZAP), les Parcs mettent en place avec les agriculteurs des conventionnements directs pour préserver des milieux naturels (ex : mares, en Gâtinais) ou des habitats d'espèces d'intérêt patrimonial.
  - Les Parcs ont proposé et expérimenté les MAE à obligation de résultats (et non de moyens) : MAE Prairies Fleuries et Parcours Pastoral. Ils souhaiteraient les étendre plus largement sur les territoires et travaillent actuellement sur d'autres MAE de ce type.
  - Le bail rural à clauses environnementales : les Parcs propriétaires de foncier utilisent ce type de bail (ex : Morvan, Brenne, Monts d'Ardèche). Dans le cas

contraire, ils peuvent sensibiliser les collectivités locales ou d'autres organismes à l'existence de cet outil.

- La marque "Parc naturel régional" : À travers le cahier des charges de la marque, les producteurs s'attachent notamment à préserver les milieux naturels, la faune, la flore, ainsi que les paysages. On peut citer la marque Parc sur la viande bovine de Marais en Brière qui encourage l'élevage extensif sur les marais ou celle sur les produits issus des prairies fleuries dans le Massif des Bauges.
- Certains Parcs s'appuient également sur des signes officiels de qualité (ex : AOP Tome des Bauges) pour soutenir et promouvoir les systèmes de production respectueux de l'environnement.

✓ **La mise en place de suivis sur les milieux agro-pastoraux :**

- Inventaire, cartographie, typologie des zones humides, des prairies ou des pelouses sèches.
- Réalisation d'études d'impact (ex : du drainage agricole sur les prairies dans le Pilat) ou d'études prospectives sur les milieux naturels (ex : sur le saltus comme vecteur d'intégration de la biodiversité en Lorraine).
- Suivi floristique et faunistique sur les prairies, les pelouses ou dans les mares (ex : suivi batraciens en Scarpe-Escaut).
- Restauration (ou création) de milieux naturels : pelouses sèches (moyens mécaniques ou pâturage), mares, marais, landes (coupe de bruyères ou pâturage), plantation de haies, d'arbres fruitiers, etc.

► **Préserver la biodiversité dans les milieux de cultures et en périphérie :**

- ✓ Les plantes messicoles : les parcs naturels régionaux du Luberon, Verdon, Grands Causses, Haut-Languedoc, Causses du Quercy, Pyrénées-Ariégeoises et Perche ont entrepris un travail innovant sur ce sujet en partenariat avec les conservatoires botaniques nationaux. Les plantes messicoles sont préférentiellement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires. L'évolution des pratiques agricoles ou l'abandon des cultures sur les surfaces peu productives ont contribué à la régression des populations de ces espèces. Pourtant, les plantes messicoles constituent des indicateurs directs de la biodiversité dans l'espace agricole. Les Parcs mènent actuellement des actions visant à cartographier les plantes messicoles, à acquérir des connaissances sur les pratiques agricoles favorables à ces espèces, des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs. Les Parcs réfléchissent également à des mesures de protection (type MAEt) en faveur des plantes messicoles et mettent en place des conventionnements avec les agriculteurs pour leur préservation (ex : Pyrénées-Ariégeoises).
- ✓ Les jachères sur les surfaces agricoles gelées : Certains Parcs s'intéressent à la nature de ces jachères, en accompagnant financièrement l'implantation de mélanges favorables à la faune sauvage (Contrat Jachère Environnement Faune Sauvage, en partenariat avec les Fédérations de Chasse ; Verdon) ou favorables aux pollinisateurs (ex : Contrats Jachère Biodiversité mis en place dans le Vexin Français, en partenariat avec les chambres d'agriculture). Ils mènent également des actions de sensibilisation sur l'utilisation de mélanges adaptés aux territoires (ex : Montagne de Reims).

## ▪ *Analyse*

La préservation de la biodiversité agricole et des espaces naturels est le cœur de métier des Parcs naturels régionaux, ce qui explique la diversité des actions menées et des outils mobilisés sur les territoires. Les Parcs sont souvent initiateurs dans la mise en place de projets et travaillent étroitement avec des partenaires très divers (chambres d'agriculture, instituts techniques, ONF, ONCFS, organismes de recherche, associations environnementalistes, etc.).

Outre les **actions classiques de sensibilisation** dont les Parcs sont souvent initiateurs et qui concernent des espèces faisant l'objet de plans nationaux d'action (ex : chouette chevêche, chauve-souris, loup), les parcs naturels régionaux mènent des actions innovantes visant à impliquer directement les agriculteurs dans l'observation de la biodiversité. C'est le cas par exemple en Scarpe-Escaut où le Parc sollicite les agriculteurs à prendre part dans le suivi de population d'hirondelles par le biais d'enquêtes.

Les Parcs demeurent un interlocuteur privilégié pour gérer des conflits liés à la présence d'espèces animales considérées comme « nuisibles » par les agriculteurs. Ils se mobilisent avec les partenaires pour mener des études et proposer des solutions. Par exemple, le travail mené par les Volcans d'Auvergne sur la pullulation des campagnols terrestres, à l'origine de dégâts importants sur les prairies et cultures, en partenariat étroit avec les organismes de recherche (INRA, Cemagref, VetAgro Sup, etc.), est relativement innovant. L'objectif est de faire des recommandations aux agriculteurs du territoire sur les pratiques à adopter pour limiter l'installation des Campagnols terrestres et rechercher des alternatives plutôt que de chercher à les éradiquer par une utilisation de produits raticides.

De même, les parcs naturels régionaux sont amenés à gérer des conflits d'usages sur les milieux naturels. Ils tentent alors de créer un dialogue entre les différents acteurs en s'appuyant sur la réalisation d'études d'impact (ex : dans le Pilat) ou d'études prospectives.

Les **mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt)** constituent un outil important pour les Parcs pour encourager des pratiques favorables à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels sur les zones d'action prioritaires (sites Natura 2000 et zones d'application de la directive cadre sur l'eau). Les Parcs mènent un travail important de sensibilisation des agriculteurs autour des MAE afin qu'elles soient comprises et d'éviter l'effet pervers d'intensification du parcellaire non engagé.

Néanmoins, les MAEt restent localisées et cantonnées à quelques sites. Or les parcs naturels régionaux considèrent que leur territoire, classé pour la grande qualité de ses paysages et milieux naturels dont les équilibres sont fragiles et menacés, n'est pas suffisamment couvert par les MAEt. Ils souhaiteraient avoir la possibilité d'engager des démarches similaires au-delà du dispositif Natura 2000, afin de couvrir l'ensemble de l'exploitation et d'éviter ainsi éviter l'intensification des pratiques agricoles sur les parcelles non engagées. Il semble également primordial d'avoir une continuité dans les mesures environnementales, pour renforcer la compréhension et l'adhésion des agriculteurs, et avoir un réel effet territorial de la mesure.

Aussi les Parcs travaillent à la mise en place d'autres outils contractuels pour encourager les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité des milieux. Ils déposent des projets pour la mise en place de MAEt sur des sites situés en dehors des ZAP. Ils ont aussi recours par exemple à des baux environnementaux ou des conventionnements directs entre l'agriculteur et le Parc pour l'entretien ou la préservation de milieux considérés comme remarquables. Deux Parcs ont également mené une étude innovante sur le zonage « Haute Valeur Naturelle »

(HVN) de systèmes agricoles en lien avec des organismes de recherche, afin de trouver des leviers d'action pour la mise en place de MAE en dehors des zones d'action prioritaires. Notons que la France ne s'est pas encore emparée de ce dispositif déjà proposé par l'Europe dans le programmation 2007-2013 et que l'on retrouve dans le projet 2014-2020. La Marque Parc et les signes officiels de qualité, par l'intégration de critères environnementaux dans les cahiers des charges, peuvent constituer également des outils pertinents.

Les Parcs ont proposé et expérimenté deux mesures fondées sur des résultats et non sur des moyens, ce sont les MAE « prairies fleuries » et « parcours pastoral » qu'il conviendrait également d'étendre au-delà de Natura 2000. Il s'agit d'un enjeu considérable sur les prairies naturelles des AOP en zone de montagne. Dans le contexte économique actuel, il est difficile pour les producteurs de lait d'accepter l'évolution des contraintes des cahiers des charges des AOP (autonomie fourragère des exploitations agricoles, animaux nés et élevés sur la zone, exigences environnementales) sans contreparties.

Les Parcs naturels régionaux ont récemment entrepris un travail innovant sur **les plantes messicoles** et semblent pionniers sur la thématique. Ils pourront ainsi contribuer au projet de plan national d'actions en faveur des plantes messicoles, rédigé par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, sous l'égide du Ministère de l'Écologie, représenté par la direction de l'eau et de la biodiversité. En effet, il apparaît important de valoriser le rôle fonctionnel de ces plantes et maintenir la diversité existante au sein des systèmes productifs (ex : aménagements agroécologiques de type « bandes fleuries »).

Soulignons pour l'ensemble des actions menées sur la préservation des espaces naturels et de leur biodiversité le rôle d'expérimentation développé par les Parcs naturels régionaux et l'interface qu'ils créent avec la recherche.

**Tableau de synthèse des actions en faveur de la protection de la faune remarquable**

	<b>Thèmes</b>	<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Sensibilisation auprès des agriculteurs à la faune sauvage</b>	Chouette chevêche/effraie	Pose de nichoirs dans hangars et/ou vergers, conventionnement, suivi des populations, MAEt sur habitat (en projet, Luberon)	Gâtinais français, Scarpe-Escaut, Luberon, Haute-Vallée de Chevreuse, Perche	Associations environnementales, etc.
	Rôle des genêts	Suivi populations, MAEt sur habitat	Boucles Seine Normande, Loire-Anjou-Touraine	
	Outarde canepetière	Suivi populations, MAEt sur habitat, suivi scientifique et agronomique (Dispositif Agrifaune)	Loire-Anjou-Touraine, Verdon	ONCFS, Fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture, centre d'études des écosystèmes
	Tétras Lyre	Projet Agrifaune	Massif des Bauges	ONCFS
	Hirondelle	Suivi populations par enquête auprès des agriculteurs	Scarpe-Escaut	Associations
	Grue cendrée	Sensibilisation sur les pratiques favorables : retard de fauche. Formation et implication des agriculteurs dans le suivi des grues et autour de la valorisation de l'espèce : organisations de sorties nature sur les exploitations avec des observations de l'oiseau	Landes de Gascogne	Chambre d'Agriculture, Conseil Général, LPO, Fédération des chasseurs, réserve naturelle
	Busard cendré	Repérage des nids et balisage dans parcelles pour contournement	Loire-Anjou-Touraine	
	Vautours	Placettes d'alimentation	Grands Causses	LPO, Parc National Cévennes
	Papillons	Suivi populations avec les agriculteurs, information, MAEt sur habitat	Loire-Anjou-Touraine, Vosges du Nord...	
	Abeilles	Suivi étude ruchers troncs et abeille noire des Cévennes	Monts d'Ardèche	Parc National des Cévennes
Chauve-souris	Sensibilisation sur intérêt des vieilles granges, observatoire, MAEt sur habitat, conventionnement pour plantation de haies	Marais du Cotentin, Luberon, Camargue, Verdon		
<b>Accompagnement des agriculteurs dans la cohabitation avec des espèces perçues comme nuisibles</b>	Cohabitation loup	Suivi ponctuel des comités de veille, accompagnement social, réseau radio, expertises, journées d'échanges, étude sur la prédation	Massif des Bauges, Queyras, Monts d'Ardèche, Verdon	
	Autres prédateurs	Etude prédation par chiens, corvidés et nuisibles	Monts d'Ardèche	
	Cohabitation flamants roses/riziculteurs	Animation, information, effarouchement, étude et suivi de l'évaluation des dégâts.	Camargue	
	Cohabitation Campagnols terrestres / agriculteurs	Etudes et recherche sur pullulation de l'espèce et les pratiques agricoles adaptées pour limiter les dégâts	Volcans d'Auvergne	INRA, Cemagref, VetAgro Sup...

**Tableau de synthèse des actions en faveur de la préservation des espaces naturels remarquables et de la biodiversité**

<b>Thèmes</b>	<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>	
<b>Préservation des milieux agro-pastoraux</b>	Zones humides (prairies humides, mares, tourbières...)	Sensibilisation : réalisation de fiches techniques, organisation de rencontres, de formations, conseil technique	Lorraine, Brière, Gâtinais français, Marais du Cotentin, Scarpe-Escaut, Avesnois, Haute-Vallée de Chevreuse, Verdon, Boucles Seine Normande, Pyrénées-Catalanes	Chambre d'agriculture, CREN, etc.
		MAEt sur sites Natura 2000 (mares, prairies, tourbières, etc.)	Brière, Marais du Cotentin, Scarpe-Escaut, Livradois-Forez, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord, Avesnois, Brenne, Camargue, Landes de Gascogne, Millevaches Limousin, Périgord-Limousin, Morvan, Pilat, Boucles Seine Normande, Caps et Marais d'Opale, Forêt d'Orient, Haut-Jura, Haut-Languedoc	
		Soutien à l'élevage sur prairies humides/ Marque Parc spécifique	Brière	
		Inventaire - cartographie	Avesnois, Perche, Pyrénées-Catalanes	
		Etudes d'impact (ex : du drainage agricole)	Pilat	Chambres d'agriculture, bureau d'études, ISARA...
		Suivi botanique et faunistique sur mares (ex : batraciens) ou prairies humides	Scarpe-Escaut, Brenne, Boucles de la Seine Normande, Grands Causses, Avesnois, Brière	ONCFS
		Marais : chantiers de restauration (décapage de certaines parties de roselières, gyrobroyage, etc.)	Brenne, Massif des Bauges, Perche	Lycées agricoles
		Mares : création-restauration : conventionnement avec les agriculteurs, MAEt	Gâtinais français, Haute-Vallée de Chevreuse, Boucles Seine Normande, Caps et Marais d'Opale, Avesnois	
	Prairies de pâture/ prairies de fauche/estives	Sensibilisation et appui technique sur la gestion des prairies : formations, réalisation de diagnostics prairies avec conseils techniques	Pyrénées-Ariégeoises, Vexin français, Scarpe Escaut, Lorraine, Queyras, Brenne, Grands Causses	GNIS, CERPAM
		Organisation du Concours Prairies Fleuries	...	AOP, chambre d'agriculture...
		Sensibilisation des agriculteurs ou du grand public (journées découverte) sur le lien biodiversité des prairies et qualité du produit	Massif des Bauges, Vosges du Nord, Volcans d'Auvergne	INRA, Promonature
		Soutien à l'élevage sur prairies fleuries/ Marque Parc spécifique	Massif des Bauges	
		Lien avec la filière apicole	Chartreuse, Massif des Bauges	
		MAEt sur sites Natura 2000 (limitation chargement et fertilisation, remise en herbe de parcelles, prairies fleuries, milieux pastoraux...)	Livradois-Forez, Massif des Bauges, Queyras, Vexin français, Lorraine, Vosges du Nord, Volcans d'Auvergne, Avesnois, Brenne, Chartreuse, Haute-Vallée de Chevreuse, Pyrénées-Catalanes, Pilat, Vercors, Ballons des Vosges, Boucles Seine Normande, Caps et Marais d'Opale, Morvan, Monts d'Ardèche, Haut-Languedoc	Chambre d'agriculture, CERPAM, ...

<b>Thèmes</b>		<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Préservation des milieux agro-pastoraux</b>	Prairies de pâture/ prairies de fauche/estives	MAEt hors sites Natura 2000 (prairies de fauche, prairies fleuries, alpages...)	Queyras, Luberon (en projet), Massif des Bauges, Chartreuse, Morvan, Avesnois, Monts d'Ardèche (en projet)	
		Zonage Haute-Valeur Naturelle	Vercors, Haut-Jura	GIS SUACI, ASCA bureau d'études, AgroParis Tech
		Bail environnemental	Scarpe-Escaut, Brenne, Morvan, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche	
		Typologie	Queyras, Vosges du Nord, Volcans d'Auvergne, Avesnois, Armorique (à venir)	AOP, INRA, Observatoire National des prairies de Fauches, CERPAM, Conservatoire botanique
		Recherche (pullulations de Campagnols terrestres, etc.)	Volcans d'Auvergne	Organismes de recherche (INRA, Cemagref...)
		Suivi biodiversité (floristique et faunistique)	Brière, Luberon, Massif des Bauges, Vexin français, Ballons des Vosges	ONF, CERPAM, ONCFS, OPIE
	Pelouses sèches, calcicoles	Diagnostic, Suivi scientifique, typologie	Brenne, Luberon, Grands Causses, Pyrénées-Catalanes	Associations environnementalistes, ONF, CERPAM, observatoires ...
		Organisation du Concours Prairies Fleuries	Luberon, Camargue...	
		MAEt sur sites Natura 2000 pour entretien/gestion, MAEt à obligation de résultats	Luberon, Camargue, Morvan, Caps et Marais d'Opale, Massif des Bauges, Avesnois, Haut-Jura, Grands Causses, Causses du Quercy, Verdon	Chambres d'agriculture, etc.
		MAEt hors Natura 2000	Lorraine	
	Landes	Restauration (enlèvement de déchets, défrichements) ou entretien (pâturage) : Conventions de mise à disposition pour chantiers, étude prospective, etc.	Lorraine, Brenne, Grands Causses, Avesnois, Causses du Quercy, Monts d'Ardèche	ACNAT, LPO, Conservatoire des sites Lorrains
		MAEt sur sites Natura 2000 pour entretien/gestion	Millevaches en Limousin, Pilat, Ballons des Vosges	Chambres d'agriculture, etc.
		Travaux de restauration (rajeunissement des landes par la coupe de bruyères, pâturage)	Brenne, Millevaches en Limousin, Ballons des Vosges	

<b>Thèmes</b>		<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Milieux de culture et périphéries</b>	Plantes messicoles	Cartographie, inventaire, acquisition de connaissances sur pratiques agricoles favorables, conventionnement, mesures de protection (projet), sensibilisation	Luberon, Grands Causses, Haut-Languedoc, Causses du Quercy, Verdon, Pyrénées-Ariégeoises, Perche	Conservatoire botanique
	Jachère	Sensibilisation à l'utilisation de mélanges rustiques et bon marché	Montagne de Reims	
		Contrat Jachère Environnement Faune Sauvage (prise en charge du surcoût d'implantation de mélanges)	Vexin français	Fédération de chasse (FICEVY)
	Jachère Biodiversité (Prise en charge du surcoût d'implantation de mélanges et suivi floristique et faunistique)		Vexin français	Chambre d'agriculture, DDT (administratif)
<b>Patrimoine arboré</b>	Patrimoine arboré (haies, vergers,...)	Organisation de rencontres et formations	Armorique, Lorraine, Vexin français, Montagne de Reims, Massif des Bauges, Avesnois, Scarpe-Escaut, Monts d'Ardèche, Verdon	chambre d'agriculture, AFAHC, etc.
		MAEt sur sites Natura 2000 (Réhabilitation ou entretien de haies, vergers, saules têtards, ripisylve, roselières)	Vexin français, Scarpe-Escaut, Avesnois, Brenne, Camargue, Haute-Vallée de Chevreuse, Millevaches en Limousin, Pilat, Caps et Marais d'Opale	Chambres d'agriculture, etc.
		MAEt corridors écologiques hors Natura 2000	Causses du Quercy	
		Campagne de plantation de haies, d'arbustes, d'arbres fruitiers	...	
		Etude prospective ("Saltus, vecteur d'intégration de la biodiversité dans l'action publique agricole")	Lorraine	Bureau d'étude ASCA, acteurs administratifs, institutionnels, écologistes, scientifiques, collectivité territoriales

## II.3 Préservation de races domestiques locales

### ▪ *Enjeux et politiques nationales*

Le maintien de la diversité des espèces animales domestiques est aujourd'hui menacé. En effet, sur 7600 races de bétail figurant dans la base de données mondiale de la FAO (Food and Agriculture Organization) pour les ressources génétiques des animaux de ferme, 190 auraient disparu au cours des 15 dernières années et 1500 autres seraient considérées comme à risque d'extinction.

La recherche axée sur la génétique a entamé un mouvement de sauvegarde des races à faibles effectifs afin de garder une variabilité génétique susceptible d'être utile dans le futur. Ce mouvement est relayé par un chauvinisme fort des éleveurs qui souhaitent garder leur race ancestrale pure. Autrefois dénigré, ce comportement est aujourd'hui encouragé car on y trouve un intérêt dans le maintien d'un patrimoine génétique. Les éleveurs de race à faible effectifs perçoivent des aides au maintien de leur troupeau en race pure.

### ▪ *Stratégie et actions menées par les Parcs*

#### **Contexte**

Les territoires de Parcs attachent d'une manière générale une importance à la sauvegarde des races locales en faible effectif qui constituent également un patrimoine culturel. Certains Parcs sont le berceau de races domestiques. C'est le cas du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, berceau des races auvergnates telles que les races bovines Salers et Ferrandaise, la brebis Rava ou encore le Parc d'Armorique, berceau des races bretonnes. De nombreux territoires de Parcs comprennent des races locales à faible effectif (poule gâtinaise, Trait du Nord, cheval percheron, cheval castillonnais, etc.).

#### **Stratégie**

<i>Sauvegarder les races domestiques locales à faible effectif</i>
--

#### **Partenaires**

*Organismes du monde agricole, Centres Régionaux de ressources génétiques (CRRG), centres de sélection, syndicats de race ou AOC, UPRA (Unité Nationale de Sélection et de Promotion de Race), etc.*

#### **Actions menées par les Parcs**

- ▶ **Sélection et programme génétique** sur les races locales, en lien avec les Centres régionaux de ressources génétiques (CRRG) et centres de sélection.
- ▶ **Appui aux éleveurs et syndicats de race : appui technique, administratif, financier.**  
Ex : dans le Massif des Bauges, financement d'une partie du contrôle laitier pour les éleveurs qui passent la totalité de leur troupeau sur des races locales Tarine.
- ▶ **Promotion et communication** : participation ou organisation de manifestations (concours, salons, formations...), en lien avec l'UPRA et les syndicats de races. Ex : les courses camarguaises, les balades thématiques autour du cheval percheron.
- ▶ **Animation d'un pôle régional de conservation** de races locales (animation technique, développement). Ex : le Parc naturel régional d'Armorique (races bretonnes).

- ▶ **Valorisation utilitaire de races locales** (ex : cheval castillonnais pour la collecte de déchets ménagers par traction animale, cheval Trait du Nord pour le débardage en forêt/ville, Berrichon de l'Indre pour le pâturage sur pelouses sèches) **ou rustiques**, non locales mais adaptées au territoire (ex : vache casta et vache flamande pour le pâturage sur sites humides de Scarpe-Escaut, bovin Highland Cattle pour la gestion des friches dans les Vosges du Nord).
- ▶ **Valorisation économique des races locales** à travers :
  - ✓ La Marque Parc sur les produits issus de races locales. Ex : viande Salers (Volcans d'Auvergne),
  - ✓ La création de signes officiels de qualité sur des produits issus de races locales. Ex : Viande Ferrandaise (Livradois-Forez), fromage issu de la Bleue du Nord (Avesnois),
  - ✓ L'intégration de critères sur l'utilisation de races locales dans un cahier des charges existant. Ex : race Tarine dans le cahier des charges de l'AOP Tome des Bauges,
  - ✓ La valorisation d'un sous-produit issu de races locales. Ex : laine de brebis Rava utilisée comme isolant pour l'éco-construction (Volcans d'Auvergne).

#### ▪ *Analyse*

Tous les Parcs ne travaillent pas à la préservation de races domestiques locales, même si elles existent sur le territoire, par manque de synergie avec les acteurs concernés. C'est le cas par exemple du Parc naturel régional de la Brenne qui n'apporte qu'un appui ponctuel et entretient peu d'échanges avec les associations ou syndicats de race situés en dehors du territoire. De même, le Parc naturel régional des Pyrénées-Ariégeoises a engagé une étude sur la préservation de races locales qui est restée sans suite car les associations ne s'en sont pas emparées.

D'autres Parcs en revanche se sont positionnés sur cette problématique et entretiennent des liens étroits avec les associations et organismes concernés. Le Parc est le plus souvent associé dans la mise en œuvre des projets, avec les Centres régionaux des ressources génétiques, les Centres de sélection (ex : de la volaille de Bresse), les syndicats de race et associations d'éleveurs, l'UPRA (aspect promotion). Le Parc naturel régional d'Armorique s'est engagé dans une démarche active de sauvegarde des races domestiques locales à faible effectifs avec la création et l'animation d'un pôle régional de conservation de races bretonnes, il est dans ce cas un interlocuteur incontournable.

Les Parcs naturels régionaux se sont attachés à la valorisation de ces races locales à faible effectif sous toutes ses formes : la valorisation utilitaire, en lien avec l'expérimentation ou les services des collectivités locales ; et la valorisation économique des produits issus de race locale (marque Parc ou autres signes officiels de qualité).

**Tableau de synthèse des actions en faveur de la préservation  
des races locales à faible effectif**

<b>Thèmes</b>	<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Sélection et programme génétique</b>	Races locales bretonnes, races auvergnates, Poule gâtinaise, Trait du Nord, vache de race La Bleue du Nord, mouton landais, Poule Merlerault	Armorique, Volcans d'Auvergne, Gâtinais français, Scarpe-Escaut, Avesnois, Landes de Gascogne, Normandie-Maine	Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), Centre de sélection de la volaille de Bresse (Gâtinais, Vercors, Normandie-Maine), etc.
<b>Appui aux éleveurs et syndicats de races</b>	Animation, appui technique, administratif, financier	Armorique, Volcans d'Auvergne (Ferrandaise), Camargue, Vercors, Boucles Seine Normande (canard du Duclair), Loire-Anjou-Touraine (porc Longuet-Bayeux), Normandie-Maine (poule Merlerault), Massif des Bauges (appui financier / Tarine)	Syndicat AOC, Syndicats de races, UPRA, association d'éleveurs, Centres régionaux de Ressources génétiques...
<b>Promotion, communication</b>	Participation à des manifestations, organisation de concours, salons, information, formations, courses camarguaises, balades thématiques	Massif des Bauges, Armorique, Scarpe-Escaut, Volcans d'Auvergne, Camargue, Ballons des Vosges, Vercors, Perche, Haut-Languedoc	Syndicats AOP, UPRA, organismes de sélection...
<b>Animation d'un pôle régional de conservation</b>	Animation technique, développement	Armorique	Syndicats de races, UPRA, association d'éleveurs, Centres régionaux de Ressources génétiques...
<b>Valorisation utilitaire</b>	Races locales : Collecte des déchets ménagers par traction animale (Cheval Castillonnais), débardage en forêt/ville (Trait du Nord), pâturage des pelouses calcicoles (Berrichon de l'Indre)	Pyrénées-Ariégeoises, Scarpe-Escaut, Brenne, Perche	Collectivités locales...
	Races rustiques : Pâturage sur sites humides (vache casta et vache flamande) ou pour gestion des friches (bovin Highland Cattle), lutte contre l'enherbement (mouton Shropshire)	Scarpe-Escaut, Vosges du Nord, Morvan	Centre régional des ressources génétiques
<b>Valorisation économique</b>	Marquage Parc de Produits		
	Création de SOQ	Livradois-Forez (viande Ferrandaise), Avesnois (fromage spécifique Bleue du Nord)	Syndicats de races, lycées agricoles
	Insertion d'un critère race locale dans le cahier des charges SOQ : races ovines locales (marque Parc), Tarine (AOP Tome des Bauges)	Armorique, Massif des Bauges	Syndicat AOP
	Valorisation d'un sous-produit (laine comme isolant pour éco-construction : Brebis race Rava)	Volcans d'Auvergne	Association "L'Etoile du Berger"

## II.4 Préservation de variétés locales, anciennes

### ▪ *Enjeux*

Aujourd'hui le catalogue officiel européen, qui regroupe les variétés commercialisables de maïs, comporte exclusivement des variétés hybrides, c'est-à-dire des variétés non ressemables, tant du point de vue réglementaire (variétés protégées par un certificat d'obtention végétal qui interdit aux agriculteurs de faire leur semences de ferme), que technique (ressemer des hybrides donne des résultats aléatoires et sans intérêt agronomique).

Les variétés actuelles ont été conçues pour donner un rendement optimal dans des conditions de confort (recours aux engrais chimiques et traitements phytosanitaires, irrigation). Ces variétés donnent des résultats très décevants dès qu'on les cultive dans des conditions plus « rustiques ».

En 100 ans, la biodiversité cultivée s'est appauvrie de 75%. Contrecarrer cette perte, c'est aussi préserver et développer la diversité des ressources génétiques nécessaires à l'évolution des variétés. Ces ressources sont aujourd'hui indispensables en agriculture biologique ou à faible intrants, mais le seront surtout demain pour adapter les cultures aux changements climatiques et faire face à la dégénérescence de plus en plus rapide des variétés modernes au pool génétique devenu trop étroit.

Aussi il apparaît important de maintenir le patrimoine constitué par les variétés locales pour sa signification historique et sa valeur régionale, mais également pour d'autres :

- Les variétés locales ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire technique, économique, sociale et culturelle. Apportant un témoignage irremplaçable, elles ont une valeur scientifique évidente pour tous ceux qui veulent comprendre l'évolution de nos sociétés et leurs liens avec les plantes qu'elles utilisent.
- Pour les mêmes raisons, les variétés locales ont un intérêt culturel et sentimental certain pour tous ceux qui veulent illustrer les richesses d'une région et sa contribution au patrimoine général.
- Les variétés locales constituent un patrimoine génétique capable de s'adapter à des conditions pédo-climatiques spécifiques sans exiger le palliatifs offerts par la chimie.
- Enfin, les variétés de terroir répondent à une demande des consommateurs et des jardiniers amateurs pour l'authenticité, le naturel et la diversité.

L'attention portée aux variétés traditionnelles relève donc de disciplines diverses (biologie, agronomie, ethnologie, histoire, etc.) et elle ouvre sur des actions multiples : entretien d'une collection, création de variétés nouvelles, illustration d'une région ou d'une époque, commercialisation locale, production. Ces variétés locales et anciennes font partie du patrimoine et peuvent trouver de nouvelles utilisations.

### ▪ *Stratégie et actions menées par les Parcs*

#### *Contexte*

La conservation du patrimoine variétal revêt une importance plus ou moins marquée selon les territoires. En effet, la présence historique dans certaines régions de vergers, de maraîchage, de cultures céréalières diversifiées, etc. révèlent un patrimoine que les Parcs s'attachent à identifier, à préserver voire à valoriser.

## *Stratégie*

### *Sauvegarder les variétés locales et anciennes*

#### *Partenaires*

*Organismes du monde agricole, collectivités locales, associations (Croqueurs de Pomme, etc.), Conservatoires, Centres régionaux de Ressources génétiques (CRRG), etc.*

#### *Actions menées par les Parcs*

- ▶ **Inventaire du patrimoine fruitier** (très nombreux parcs), **légumier** (ex : Gâtinais français, Oise Pays de France, Pyrénées-Catalanes) ou **céréaliier** (Queyras, Haut-Languedoc), selon les cultures traditionnelles des territoires. Les Parcs s'associent à des associations (ex : Croqueurs de Pommes) ou à des organismes de recherche (ex : INRA) pour l'identification des variétés.
- ▶ **Sensibilisation** : mise en place d'un conservatoire fruitier, de formations, mise en multiplication, vente, vergers communaux.
- ▶ **Valorisation économique à travers** :
  - ✓ **Un conventionnement** pour la mise en culture de variétés et la vente en circuits courts. Ex : « Vergers Paysans » (Luberon),
  - ✓ **L'achat-commande** de variétés ou la diffusion de plants,
  - ✓ **La marque Parc**, peut également être un outil de promotion de variétés locales ou anciennes. Ex : Marque Parc farine (Luberon) ou pain (Livradois-Forez) à partir de variétés locales ou anciennes ; critère d'un minimum de 80% de variétés locales utilisées pour la fabrication des jus de pommes marqués dans le Haut-Languedoc.

#### ▪ *Analyse*

Les actions menées sur la préservation de variétés locales ou anciennes sont souvent réalisées dans le cadre du programme Interreg avec des partenaires transfrontaliers (Italie pour les Parcs alpins, Belgique pour l'Avesnois). Sur cette thématique, les Parcs travaillent en collaboration avec des partenaires multiples et variés.

D'une manière générale, après la réalisation d'un inventaire de ce patrimoine, les Parcs naturels régionaux mènent des actions de sensibilisation à la préservation de ces variétés (mise en place de conservatoire, de stages et formations, etc.) et en faveur de la valorisation économique de ces variétés via la réutilisation dans le patrimoine arboré, la remise en culture voire la réinsertion dans les circuits de vente en circuits courts. Par exemple, les « vergers paysans » mis en place par le PNR du Luberon consistent à conventionner avec les arboriculteurs pour replanter des variétés anciennes et les vendre en circuits courts.

Certains Parcs, comme celui du Luberon, mènent également une réflexion pour permettre aux agriculteurs de reconquérir une autonomie vis-à-vis des semences, sous la vigilance du GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants).

**Tableau de synthèse des actions en faveur de la préservation  
des variétés locales et anciennes**

Thèmes	Actions	Parcs	Partenaires
<b>Inventaire</b>	Patrimoine fruitier (par communes, appel à la population...)	Gâtinais français, Vexin français, Massif des Bauges, Queyras, Avesnois, Haute-Vallée de Chevreuse, Morvan, Ballons des Vosges, Montagne de Reims, Perche, Forêt d'Orient, Monts d'Ardèche, Haut-Languedoc	Communes, population, associations (Croqueurs de pommes, ...), centres régionaux de ressources génétiques, INRA
	Patrimoine légumier	Gâtinais français, Oise Pays de France (Navet de Viarmes), Monts d'Ardèche (Pomme de terre Violine de Borée), Pyrénées-Catalanes (variété navet locale), Haut-Languedoc (Navet de Pardailhan)	
	Céréales anciennes (blé, seigle)	Queyras, Haut-Languedoc	
<b>Sensibilisation</b>	Mise en place d'un conservatoire fruitier, formations, mise en multiplication, vente, vergers communaux	Luberon, Massif des Bauges, Avesnois, Morvan, Oise Pays de France (projet), Normandie-Maine, Perche, Forêt d'Orient, Monts d'Ardèche, Haut-Languedoc	Conservatoires, autres PNR pour alimenter la banque de données
<b>Valorisation économique</b>	Conventionnement pour culture des variétés et vente circuits courts : "vergers Paysans" ou céréales/farine, légumes	Luberon, Queyras, Oise Pays de France, Perche, Haut-Languedoc	
	Achats-commandes de variétés, diffusion de plants	Massif des Bauges, Avesnois, Morvan, Caps et Marais d'Opale, Forêt d'Orient, Haut-Languedoc	Fédération des Pépiniéristes et Horticulteurs de Savoie (MB)
	Marque Parc : Farine et pain, jus de pommes	Luberon, Livradois-Forez, Haut-Languedoc	

## II.5 Agriculture, climat et énergie

### ▪ *Enjeux, politiques nationales et internationales*

Les changements climatiques font partie des problèmes environnementaux mondiaux qui ne peuvent être résolus uniquement à l'échelon national.

Le **protocole de Kyoto**, adopté en 1997, qui succède à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, est l'un des plus importants instruments juridiques internationaux visant à lutter contre les changements climatiques. Il contient les engagements pris par les pays industrialisés de réduire leurs émissions de certains gaz à effet de serre responsables du réchauffement planétaire. Les émissions totales des pays développés doivent être réduites d'au moins 5% sur la période 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990.

Au niveau européen, les États membres sont encouragés à adopter des mesures de réduction des émissions lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs programmes dans ce domaine.

Le **plan climat 2004-2012**, actualisé en 2006 et en 2009, comporte plusieurs mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités agricoles (élevages, cultures) et pour accroître les stocks de carbone dans les sols agricoles. Leur mise en œuvre mobilise l'ensemble des acteurs de la filière agricole (Etat, collectivités territoriales, organisations professionnelles).

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un **plan de performance énergétique** des exploitations agricoles a été également adopté en 2009. Il vise à accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013. Un appel à projets national pour le développement de la méthanisation a été lancé en mars 2009.

Enfin, le **Plan Objectif Terres 2020**, publié en 2009, vient compléter ces outils par des dispositions permettant notamment d'améliorer la séquestration du carbone dans les sols agricoles.

### ▪ *Stratégie et actions menées par les Parcs*

#### **Contexte**

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux où l'agriculture occupe une place importante et est responsable de souvent plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES), voire 50% (ex : dans le Morvan). L'enjeu énergétique et climatique autour de l'agriculture est donc réel.

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est en place sur une vingtaine de territoires de Parcs. Il est voulu comme une démarche volontaire fédérant tous les acteurs du territoire. Il doit mener à l'élaboration d'un programme d'actions dont la mise en œuvre permettra d'engager le territoire sur un objectif de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire au changement climatique. Tous les acteurs sont étroitement associés au projet : communes, intercommunalités, SCoTs, chambres consulaires, parcs naturels régionaux, entreprises et associations locales ...

Notons également que la thématique énergie-climat est de plus en plus présente dans les Chartes des Parcs.

#### **Stratégie**

*Favoriser des systèmes économes en énergie & soutenir la production d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles*

#### **Objectifs**

- Limiter le réchauffement climatique, réduire les émissions gaz à effet de serre,
- Anticiper le renchérissement du coût de l'énergie, réduire les consommations énergétiques,
- Saisir des opportunités de diversification pour les exploitations.

#### **Partenaires**

*Chambres d'agriculture, organismes de recherche, instituts techniques, ADEME, CUMA, collectivités locales, associations sur l'énergie (AREL, AILE, ...) ou sur l'éco-construction (« Construire en chanvre », ...), coopératives, etc.*

#### **Actions menées par les Parcs**

##### ► **Accompagner les exploitations agricoles sur les enjeux énergétiques et climatiques**

Les Parcs accompagnent les exploitations agricoles de leurs territoires vers la maîtrise des dépenses énergétiques d'une part, et à la production d'énergie renouvelable d'autre part, qui constitue un nouveau métier pour le monde agricole. Ces missions interviennent ou non dans le cadre du PCET. Certains Parcs mènent dans ce sens des actions de sensibilisation et d'information. Par exemple, le Haut-Languedoc a réalisé un guide technique très complet

avec des fiches-action détaillant le principe de fonctionnement, les avantages et inconvénients de différents équipements, l'agriculteur a également la possibilité d'estimer le coût de l'investissement et de calculer le temps de retour sur investissement. Ce type de guide constitue un véritable outil d'aide à la décision pour les agriculteurs.

Certains Parcs organisent aussi des journées d'échanges ou des voyages d'études autour d'une thématique spécifique (ex : méthanisation) et mettent ensuite en place des groupes de travail pour avancer et fédérer les agriculteurs autour d'un projet. Ces actions sont menées en lien avec les organismes publics (ADEME) et les Organisations professionnelles agricoles.

Le Parc peut apporter également un appui administratif lors du montage de dossier (ex : Livradois-Forez, Lorraine) pour les projets d'installation d'équipements.

Des Parcs se sont intéressés plus spécifiquement aux enjeux climatiques liés à l'activité agricole. C'est le cas des Parcs du Morvan, du Vercors et de Normandie-Maine. L'outil « ClimAgri », utilisé par certains Parcs, est un outil d'analyse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des secteurs agricole et forestier à l'échelle d'un territoire, diffusé par l'ADEME. Il a fait l'objet d'une phase de test nationale en 2009-2010. Cet outil permet de récolter des données représentatives du territoire permettant une meilleure connaissance du contexte «agro-énergétique» et une identification des leviers les plus pertinents pour permettre une réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques. Sur certains Parcs comme le Morvan, l'agriculture se révèle être la principale émettrice de gaz à effet de serre (49%). Les Parcs du Morvan et de Normandie-Maine ont mené une réflexion approfondie sur les leviers d'action (ex : meilleure valorisation du fumier, réduction de l'utilisation des produits fertilisants, augmentation de la part des légumineuses dans l'alimentation du bétail, etc.).

► **Encourager les économies d'énergie sur les exploitations agricoles :**

- ✓ **Des diagnostics énergétiques** sont réalisés sur les exploitations agricoles (type PLANETE ou autres) en lien avec les chambres d'agriculture. Certains Parcs ont travaillé sur l'adaptation de ces diagnostics aux spécificités de leur territoire, c'est le cas du Vercors avec un outil type diagnostic PLANETE adapté au territoire de montagne. Notons que la réalisation de ces diagnostics est très « chronophage » pour le chargé de mission et que la plupart des Parcs font appel à la Chambre d'Agriculture.
- ✓ **Des formations sur la conduite économique et des bancs de réglage tracteurs** sont mises en place par certains Parcs (ex : Pilat, Perche, Normandie-Maine, Pyrénées-Ariégeoises, Haut-Jura, Haut-Languedoc). Ces actions visent à limiter la consommation de carburant et améliorer le rendement énergétique des machines agricoles.
- ✓ **Des suivis des consommations électriques dans les élevages laitiers**, afin de réduire les consommations d'énergie et d'étudier la faisabilité de la mise en place d'installations (pré-refroidisseur, récupérateur de chaleur, etc.). C'est le cas des Parcs naturels régionaux du Vercors, de Normandie-Maine et du Haut-Jura.
- ✓ **Sensibilisation à la récupération de l'eau pluviale pour les usages agricoles** (ex : lavage du matériel) dans le Massif des Bauges, en Gâtinais français.
- ✓ **Accompagner les exploitations agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement** concourt à réduire les coûts d'exploitation et la consommation d'énergie indirecte liée à la fabrication et au transport des intrants (engrais,

fertilisants, produits phytosanitaires...). Cet appui technique, qui peut concerner la gestion de la fertilisation, les techniques culturales simplifiées, les associations culturales, la gestion de troupeau, etc., est dispensé par les partenaires agricoles (chambres d'agriculture, instituts techniques, ...). Les Parcs communiquent sur ces pratiques et les encouragent à travers la contractualisation de MAEt, les marques Parc et autres démarches.

► **Accompagner les initiatives sur la valorisation énergétique de la biomasse à travers l'appui à trois filières :**

- ✓ **Le bois-énergie**, afin d'entretenir et valoriser le patrimoine arboré des territoires bocagers ou forestiers (bois issu de forêts, haies, talus, saules têtards, etc.) ou de valoriser le roseau des marais (PNR Marais du Cotentin). Pour cela, certains Parcs s'engagent sur la réalisation d'études de faisabilité de mise en place de filières ou sur de l'expérimentation au sein de CUMA par exemple comme en Scarpe-Escaut. Ils accompagnent les agriculteurs autour de la structuration et dans l'acquisition de matériel, avec l'appui des CUMA, des Chambres d'Agriculture, des Civam et autres associations. Des Parcs participent aux réflexions sur la mise en place de plateforme pour le stockage et le séchage du bois (quel modèle économique ? quelle structure juridique ? etc.) (ex : dans le Luberon, dans le Perche). Le bois déchiqueté permet d'alimenter les chaudières des agriculteurs eux-mêmes, de collectivités ou de particuliers. Les Parcs participent en aval à la sensibilisation des particuliers ou collectivités locales pour l'installation de chaudières-bois et les accompagnent dans les projets d'installation.
- ✓ **Le Biogaz (méthanisation)**, afin de valoriser les effluents d'élevage sur les territoires où l'élevage est très présent. Les démarches au niveau des Parcs sont plus ou moins abouties. Certains en sont au stade de la réflexion et mènent des actions de sensibilisation, organisent des journées d'information ou des voyages d'études afin de mobiliser les agriculteurs ainsi que les collectivités locales autour de la thématique. Ils s'appuient souvent sur des études de faisabilité à l'échelle du territoire ou de l'exploitation agricole (Ex : Haut-Languedoc). Les projets de méthanisation peuvent être individuels ou collectifs. Certains Parcs ont apporté un appui à la structuration de producteurs (ex : Groupe Biogaz de Lorraine). Des Parcs ont accompagné les projets d'installation d'unités de méthanisation grâce à un appui administratif (Ex : coopérative laitière des Entremonts en Chartreuse).
- ✓ **L'huile végétale pure**, pour une utilisation en tant que carburant dans les tracteurs. Les Parcs aident à la structuration des agriculteurs et apportent un appui financier pour l'acquisition de matériel (presse). Les Parcs naturels régionaux du Luberon, du Perche, Normandie-Maine sont actifs sur cette question. Le Parc du Luberon mène actuellement une expérimentation sur la valorisation des co-produits (tourteaux) auprès des éleveurs.

► **Accompagner les installations photovoltaïques :**

Si la Fédération des Parcs est favorable au développement des énergies renouvelables, l'accumulation rapide, massive et désordonnée des équipements photovoltaïques soulève un certain nombre de questions : modification du paysage, impact sur la faune, la flore et sur leurs habitats, maîtrise du foncier, destination des terres agricoles. Aussi la Fédération des Parcs s'est clairement positionnée dans l'objectif d'encadrer le développement de l'énergie photovoltaïque sur les territoires de Parcs, tout en conservant un équilibre entre le respect de

ses objectifs de protection de l'environnement inscrits dans les Chartes avec les objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables. Il s'agit de préserver les terres agricoles et forestières et d'envisager les installations en priorité sur les toits existants, les friches industrielles et les zones abandonnées. Cette position est plus ou moins affirmée selon les territoires et leurs enjeux. Les Parcs naturels régionaux des Grands Causses, des Volcans d'Auvergne se sont par exemple mobilisés sur cette question.

- ✓ Les Parcs encouragent les projets photovoltaïques sur les **bâtiments existants et les maisons individuelles**. Pour cela, ils peuvent mener des actions de sensibilisation et organiser des visites d'installation (ex : Brière).
- ✓ Les Parcs émettent quelques réserves dans le cadre de projets sur les **nouveaux bâtiments d'activités** et restent vigilants sur leur insertion dans le contexte architectural et paysager voire sur leur impact potentiel sur les milieux naturels.
- ✓ Enfin, les Parcs appellent à la plus grande vigilance sur les **projets photovoltaïques au sol** d'une part dans un souci de préservation des espaces naturels (pelouses sèches...) et des espèces liées (biodiversité associée), et d'autre part afin de maintenir l'activité agricole gestionnaire de ces espaces. De plus, la plus-value foncière de ces terres générée par l'offre de location peut entraîner une déstabilisation du marché.

#### ► **Accompagner les projets sur l'éolien :**

Le grand éolien fait l'objet de lourdes pressions sur certains territoires. Les agriculteurs qui mettent à disposition des parcelles prennent alors un rôle de bailleur (dimension passive) plus que d'acteur économique. En Périgord-Limousin, des agriculteurs se sont réunis (création d'une Société par actions simplifiée) pour l'achat d'une éolienne en commun afin de valoriser un terrain très pentu. Dans ce cas, les agriculteurs deviennent des acteurs autour d'un investissement rentabilisable.

Le petit éolien (inférieur à 12m) est plus aisé à mettre en œuvre car ne nécessite pas de permis de construire. Il est souvent utilisé sur les exploitations agricoles pour pomper l'eau permettant l'abreuvement du bétail (ex : en Camargue). Il pose toutefois des problèmes de nuisances sonores (plus importants que le grand éolien) et de concentration horizontale des installations.

#### ► **Accompagner les initiatives sur la gestion de déchets agricoles :**

- ✓ **Compostage** : Des Parcs accompagnent les initiatives visant à recycler la biomasse à travers les projets de compostage. Certains Parcs tentent d'accompagner des projets de plateforme de compostage collective entre les agriculteurs. C'est le cas des Parcs naturels régionaux de Camargue, de la Haute-Vallée de Chevreuse (fumier équin), du Massif des Bauges. Certains Parcs, comme celui de Lorraine, mènent aussi des expérimentations sur le Bois Raméal Fragmenté (BRF).
- ✓ **Collecte des déchets agricoles (pneus, plastiques, huiles usagées...)**, afin de les recycler. Sur les territoires où aucun système de collecte des déchets agricoles n'existe, les Parcs se mobilisent en partenariat avec les chambres d'agriculture et l'ADEME pour organiser une collecte (ex : Scarpe-Escaut, Avesnois, Caps et Marais d'Opale), en sensibilisant les collectivités locales ou les coopératives à la récupération des déchets pour leur recyclage. En parallèle, ces Parcs mènent des actions de sensibilisation à la fois sur l'évacuation des déchets agricoles et sur les méthodes alternatives à l'utilisation de pneus (pour l'ensilage) ou de plastique, et ce,

à travers l'édition de guides. On peut citer d'autres expériences innovantes telles que la récupération des huiles usagées de friture des restaurants collectifs en Luberon pour les utiliser comme carburant dans les tracteurs, en échange desquelles le PNR revend de l'huile de consommation.

► **Accompagner les filières de production d'éco-matériaux :**

- ✓ **Chanvre :** Certains Parcs s'investissent dans l'accompagnement à la mise en place d'une filière chanvre (ex : PNR du Luberon, du Gâtinais français, du Perche, Loire-Anjou-Touraine, Normandie-Maine). Pour cela, ils mènent des actions de sensibilisation, d'information et apportent un appui technique (organisation de formations) en lien avec les chambres d'agriculture et des associations (ex : « Construire en chanvre »). Ils accompagnent les agriculteurs dans la structuration autour d'une filière et dans la logistique. Ils apportent un appui à la mise en place d'une unité collective de transformation. Certains Parcs se sont engagés dans la valorisation du chanvre à travers le projet de mise en place d'une marque Parc (ex : dans le Perche) ou vers une démarche d'homologation (ex : Norme NF) en Gâtinais français.
- ✓ **Bois de construction :** certains territoires sont engagés dans l'accompagnement des entreprises de la filière bois (ex : PNR Massif des Bauges, Volcans d'Auvergne, Perche), à travers un appui technique (études, formations, etc.) et un appui à la valorisation du produit (ex : marque Parc pour le bois dans le Massif des Bauges, projet AOC Bois en Chartreuse).
- ✓ **D'autres filières de production d'éco-matériaux** sont accompagnées par les Parcs naturels régionaux sur les territoires : paille de lavande (PNR Luberon), brique de terre (PNR Luberon), mais aussi laine de mouton valorisée comme isolant (ex : Volcans d'Auvergne, avec la brebis de race Rava), etc.

► **Promouvoir les éco-matériaux dans le bâti agricole :** Des actions de sensibilisation à l'utilisation des éco-matériaux dans la construction agricole sont réalisées par les Parcs, en vue d'améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles. Des actions de promotion de ces éco-matériaux sont aussi entreprises par les Parcs lors de manifestations ou par la mise en place d'ateliers pédagogiques.

▪ *Analyse*

Si certains Parcs n'ont pas encore développé des actions sur le volet agricole de la thématique énergie-climat, cette thématique prend une place de plus en plus forte dans les chartes des Parcs. Les parcs sont nombreux à s'être engagés dans une démarche de Plan Climat Énergie Territorial (porteur, co-porteur ou associé) même si le volet agricole de ces PCET n'est généralement pas développé. Il est important de souligner que le PCET est souvent suivi par le chargé de mission « énergie » du Parc et le « cloisonnement » entre les Pôles « énergie » et « agriculture » peut être important. En effet, le Chargé de mission « agriculture » n'arrive pas toujours à s'approprier ce PCET et n'est parfois pas au courant de son existence, il mène alors des actions indépendantes sans savoir qu'elles peuvent s'intégrer dans le PCET. Ce manque de transversalité reflète le manque d'ancrage territorial du PCET et d'animation en interne et en externe. La thématique énergie dans les projets agricoles est nouvelle et la réflexion est naissante. Les Parcs se posent beaucoup de questions et disposent pour l'heure actuelle de peu d'outils et manquent de références. Aussi ils se lancent dans l'expérimentation et accompagnent les projets parfois « à tâtons » et expriment le besoin d'être accompagné dans la phase d'expérimentation sur le terrain.

Un Parc naturel régional, Normandie-Maine, s'est néanmoins constitué territoire pilote sur ces questions d'énergie en agriculture. Le Parc a élaboré en 2010 un projet en matière de maîtrise des consommations d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre en secteur agricole. Un tour des acteurs agricoles et de l'énergie a permis au Parc d'identifier leurs actions et leurs besoins et d'engager des partenariats (avec l'INRA, le Cemagref, l'Université de Caen, ...). Le programme d'actions qui a été proposé se décline en six grandes actions (et 34 phases), il est financé sur 3 ans par l'ADEME, la Région dans le cadre de l'outil financier Contrat d'Objectif Territorial. Le Parc, en lien avec les nombreux partenaires du projet, va être doté de moyens importants pour mettre en place un grand nombre d'actions sur la thématique.

D'autres Parcs sont très dynamiques sur la question (ex : Perche, Haut-Languedoc, Haut-Jura, Livradois-Forez).

Les parcs naturels régionaux doivent composer avec les nombreux et divers acteurs qui gravitent autour des questions d'énergie, souvent au-delà du monde agricole (Caisse des dépôts, Ministère de la Culture, CUMA, Chambres d'agriculture, Espace Info Energie, ADEME, associations, etc.) et sont reconnus pour leur capacité à mettre en synergie ces acteurs autour de projets territoriaux. Ils sont ainsi dans la majorité des cas associés dans la mise en place de projets et se positionnent sur les actions de sensibilisation et d'information, sur la mobilisation des agriculteurs sur les projets et la mise en place de dynamique collective et d'accompagnement de filières. Les Parcs sont néanmoins rapidement contraints car ils n'ont pas capacité à soutenir les investissements. Ils sont aussi parfois freinés dans le développement de projets sur cette thématique par faute de financement ou en raison de l'histoire du Parc et de son positionnement peu affirmé sur les questions agricoles en général.

Dans tous les cas, la diversité des initiatives que les parcs naturels régionaux accompagnent sont liées à la diversité des agricultures que l'on trouve et des caractéristiques territoriales spécifiques à chaque Parc (agriculture diversifiée, activité d'élevage, importance de la forêt, etc.). Quelques que soient ces enjeux, l'autonomie énergétique des exploitations et la production d'énergies renouvelables sont des objectifs qui ont leur place sur tous les territoires.

Mais si les parcs naturels régionaux sont favorables à la production d'énergie renouvelable, ils doivent souvent faire face aux « effets pervers » qui prennent place sur les territoires.

Ainsi, les projets de méthanisation ou de bois-énergie qui ont vocation à valoriser les ressources du territoire, peuvent conduire à la conversion de cultures traditionnelles vers des cultures à vocation énergétique, consommatrices en eau, impactant le paysage et menaçant l'équilibre territorial. C'est le cas des cultures de Miscanthus, du retournement des prairies pour la production de maïs, alimentant les installations (bois-énergie ou méthaniseur).

Notons également la concurrence qui peut être forte autour d'une même ressource (ex : dans le secteur du bois entre la vocation papier, énergie et construction), entre ressources alimentaires et non-alimentaires (ex : agro-carburant, biogaz) à des échelles locales, nationales ou mondial parfois contradictoires.

Certaines énergies comme l'huile végétale pure ou le photovoltaïque ont ainsi connu un fort engouement en raison d'un contexte national et mondial favorable dans un premier temps, qui est ensuite retombé suite aux évolutions diverses.

C'est le cas de l'huile végétale pure dont le contexte mondial (qui s'est tourné vers l'huile de palme), la complexité administrative (taxe intérieure sur les produits pétroliers) et technique (système de bicarburation), les aspects politiques, éthiques (concurrence avec production alimentaire) et économiques (évolution vers des prix peu intéressants) ont contribué à freiner

le développement de cette énergie en France. Cette réflexion « huile végétale pure » reste cependant intéressante au niveau de l'exploitation car elle participe au bouquet énergétique de la ferme et à la réflexion sur les circuits courts.

De la même façon, le solaire fait l'objet de tentations fortes pour les projets au sol ou sur les bâtiments industriels en raison de la rentabilité et de la facilité associées. Cependant, les tarifs sur le photovoltaïque revus à la baisse (augmentation du coût des matières premières) et le désengagement de l'État sont des facteurs qui limitent aujourd'hui le développement des installations. Le solaire conserve néanmoins une place sur l'exploitation agricole, sous l'angle de l'autonomie énergétique, dans le respect de la qualité des bâtiments, du paysage et la préservation des terres agricoles et forestières.

Notons d'une manière générale que la valorisation d'une ressource est difficile lorsque aucune structuration ou filières n'existent sur le territoire. C'est pourquoi les parcs naturels régionaux s'attachent à fédérer les acteurs autour de projets collectifs et à la mise en place de filières locales. L'accompagnement de ces projets représente un volet économique fort, avec des démarches semblables à celles qui peuvent être construites autour des productions alimentaires (circuits courts, structuration et logistique, aspects juridiques, valorisation des produits, etc.), où les Parcs expriment un besoin d'accompagnement.

Soulignons également que le principal frein pour le développement des filières d'éco-matériaux est l'homologation, une certification conforme du produit à une norme et qui est indispensable pour la prise en charge de l'assurance pour le particulier. Cette certification (Norme NF) nécessite l'avis du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) apparaît peu adaptée aux agri-ressources. La démarche est lourde, onéreuse et les délais extrêmement longs.

Enfin, la réflexion menée par les Parcs naturels régionaux sur la valorisation des déchets est intéressante. Certains poussent la réflexion plus loin encore : Comment faire d'un déchet ultime une valeur marchande ? C'est ce qu'a étudié le parc naturel régional du Luberon en réfléchissant à l'utilisation des billots contaminés dans les chaudières co-génération bois pour la production de chaleur et d'énergie, alimentant une coopérative de fabrication de fruits confits (nécessitant de la vapeur).

**Tableau de synthèse des actions en faveur de l'adaptation des exploitations aux enjeux énergétiques et climatiques**

<b>Thèmes</b>		<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Projet territorial</b>		Plan climat énergie Territorial	Lorraine, Brière, Marais du Cotentin, Pyrénées-Ariégoises, Scarpe-Escaut, Morvan, Normandie-Maine, Haut-Languedoc, etc.	ADEME, collectivités locales...
<b>Accompagnement des exploitations agricoles sur les enjeux énergétiques et climatiques</b>		Travail sur la réduction des gaz à effet de serre en agriculture, programme Climadapt	Morvan, Vercors, Normandie-Maine, Grands Causses	ADEME, chambres d'agriculture, CUMA, AILE...
		Sensibilisation, information, mobilisation, mise en place de groupes de travail	Lorraine, Livradois-Forez, Volcans d'Auvergne, Normandie-Maine, Haut-Languedoc	
		Appui administratif/accompagnement des projets	Livradois-Forez, Massif des Bauges, Pyrénées-Ariégoises, Brenne, Normandie-Maine	
<b>Économies d'énergie</b>		Réalisation de bilans PLANETE	Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Lorraine, Scarpe-Escaut, Haute-Vallée de Chevreuse, Pilat, Perche, Vercors, Loire-Anjou-Touraine, Haut-Jura, Caps et Marais d'Opale, Normandie-Maine, Haut-Languedoc	Chambre d'agriculture, CUMA, ADEME, etc.
		Formation sur la conduite économique et réglage tracteurs	Perche, Normandie-Maine, Pyrénées-Ariégoises, Haut-Jura, Haut-Languedoc	
		Économies d'énergie sur les élevages laitiers (suivi de la consommation électrique, etc.)	Vercors, Normandie-Maine, Haut-Jura	
		Sensibilisation à la récupération d'eau pluviale pour les usages agricoles	Gâtinais français, Massif des Bauges	
<b>Valorisation énergétique de la biomasse</b>	Bois-énergie (forêt, haies, bois de talus, saules têtards, roseau de marais)	Étude de faisabilité, expérimentation	Scarpe-Escaut, Brière, Boucles de la Seine Normande	Communauté d'agglomérations, ADEME
		Sensibilisation, accompagnement à la structuration, à l'acquisition de matériel	Armorique, Marais du Cotentin, Massif des Bauges, Avesnois, Chartreuse, Morvan, Loire-Anjou-Touraine, Haut-Jura, Perche, Haut-Languedoc	Appui technique : CIVAM, FDCUMA
		Sensibilisation et accompagnement à l'installation de chaudières-bois	Livradois-Forez, Marais du Cotentin, Avesnois, Chartreuse, Morvan, Montagne de Reims, Perche, Caps et Marais d'Opale, Loire-Anjou-Touraine, Normandie-Maine	
	Biogaz/Méthanisation	Sensibilisation, journées d'information, voyages d'études	Volcans d'Auvergne, Causses du Quercy, Haut-Jura, Loire-Anjou-Touraine, Perche, Vercors, Normandie-Maine, Haut-Languedoc	TRAME, ADEME, AREL, ADASEA, chambre d'agriculture, collectivités territoriales
		Mobilisation de collectivités locales	Lorraine, Pyrénées-Ariégoises	
		Étude de faisabilité, expérimentation	Lorraine, Pyrénées-Ariégoises, Volcans d'Auvergne, Chartreuse, Perche, Vercors, Grands Causses, Haut-Jura, Haut-Languedoc	
		Appui à la structuration : groupe Biogaz	Lorraine	
Accompagnement des projets d'installation	Chartreuse, Lorraine			
Micro-cogénération	Rencontres techniques, identification d'exploitations intéressées, accompagnement technique et financier	Normandie-Maine		
Huile végétale	Appui à la structuration d'un groupe	Luberon, Perche, Normandie-Maine		

		Accompagnement financier pour achat matériel (presse)	Luberon, Perche	Institut Français des Huiles végétales, chambre d'agriculture, CUMA
		Expérimentation sur la valorisation des co-produits auprès des éleveurs	Luberon	
Solaire	Photovoltaïque	Sensibilisation, organisation de visites d'installation	Brière, Camargue, Perche	ADEME, chambres d'agriculture, etc.
		Accompagnement des projets	Livradois-Forez, Camargue, Alpilles	
		Veille, vigilance sur cohérence des projets (bâtiments industriels, projet au sol)	Volcans d'Auvergne, Grands Causses, Camargue	
Eolien	Petit éolien	Réflexion pour produire de l'eau pour l'abreuvement du bétail	Camargue	
Gestion des déchets agricoles	Compostage	Développement d'un atelier pédagogique sur espace lombricompostage d'une fruitière (traitement du lactosérum)	Massif des Bauges	
		Création d'une plateforme de compostage collective	Massif des Bauges (échec), Camargue et Haute-Vallée de Chevreuse (fumier équin)	CCI
		Expérimentation BRP (Bois Raméal Fragmenté)	Lorraine	
	Récupération de déchets agricoles	Collecte de plastique agricole, pneus, et huiles usagées pour recyclage	Scarpe-Escaut, Avesnois, Morvan, Caps et Marais d'Opale	Chambre d'agriculture, ADEME, coopératives, Conseil scientifique de l'environnement, collectivités locales
		Sensibilisation : sur alternatives à l'utilisation de pneus, édition d'un guide sur évacuation des déchets	Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale, Normandie-Maine	
		Récupération des huiles usagées de friture des restaurants collectifs pour utilisation comme carburant dans les tracteurs	Luberon	Restaurants collectifs
		Etude pour la valorisation de la paille de riz : brûlage, enfouissement, extraction (éco-construction, litière, alimentation...)	Camargue	Syndicat de Riziculture de France et Filières, Centre Français du Riz, CNRS
	Filières de production d'éco-matériaux	Chanvre	Etude de faisabilité, expérimentation	Volcans d'Auvergne, Perche
Sensibilisation, information, formations, appui technique			Luberon, Gâtinais français, Perche, Millevaches en Limousin, Normandie-Maine	
Appui à la structuration, logistique			Luberon, Gâtinais français, Perche, Loire-Anjou-Touraine, Normandie-Maine	
Appui à la mise en place d'une unité collective de transformation			Luberon, Gâtinais français (projet)	
Démarche qualité : Certification (Norme NF...), Marque Parc sur le chanvre (projet)			Gâtinais français, Perche	
Bois de construction		Accompagnement des entreprises de la filière	Massif des Bauges, Volcans d'Auvergne, Morvan, Ballons des Vosges	Entreprises de la filière bois, Promobois,...
		Appui technique (études, formations, communication)	Massif des Bauges	
		Promotion via un SOQ pour le bois	Massif des Bauges, Chartreuse	
Paille de blé		Accompagnement	Millevaches en Limousin	Chambre d'agriculture, CUMA, etc.
Paille de lavande		Accompagnement	Luberon	
Brique de terre		Accompagnement	Luberon	

	<b>Thèmes</b>	<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
	Laine de mouton	Accompagnement d'une filière régionale	Volcans d'Auvergne	Association "L'étoile du berger"
	<b>Promotion de l'utilisation des éco-matériaux</b>	Ateliers pédagogiques, mise en place ou participation à des salons, ...	Massif des Bauges, Luberon, Volcans d'Auvergne, Chartreuse, Morvan, Périgord-Limousin, Pyrénées-Catalanes, Ballons des Vosges, Loire-Anjou-Touraine	

## II.6 Agriculture et préservation des paysages

### ▪ *Enjeux, politiques nationales et européennes*

Le paysage agricole représente un capital pour les agriculteurs et pour les territoires. Mais ce capital, qui provient en bonne partie du travail et des savoirs des générations précédentes, est fragile et menacé par certaines évolutions des techniques agricoles et de l'urbanisation. Il importe d'engager des actions qui permettent de maintenir la spécificité des paysages en lien avec celle des produits et d'assurer le renouvellement des ressources.

La campagne a fortement évolué depuis un siècle, le nombre d'agriculteurs a été divisé par dix et l'opposition classique entre monde urbain et monde rural se dissout progressivement. Les impacts paysagers de ces évolutions sont considérables. L'augmentation de la productivité agricole grâce aux progrès de la génétique et de la chimie et grâce à l'utilisation massive des hydrocarbures, encouragée par la première PAC, a permis de remplacer une bonne part du travail humain et animal par le travail des machines. Les nouveaux systèmes de production, moins liés à l'utilisation fine des ressources agroécologiques locales, se sont simplifiés et la généralisation de bâtiments industriels standardisés et sans qualité architecturale a transformé les paysages en les banalisant. Dans certains cas, ils ont généré des problèmes écologiques visibles directement dans le paysage : disparition des structures paysagères identitaires - haies, murets, chemins -, glissements de terrain, coulées de boues sur les routes, etc.

De plus, le recul du nombre d'agriculteurs et les difficultés rencontrées par certaines filières d'élevage (ex : bovin lait, ovin) qui entretenaient les prairies et estives concourent à la fermeture des paysages et à la progression de la forêt.

### ▪ *Stratégie et actions menées par les Parcs*

#### **Contexte**

Prairies du Limousin, vergers du Roussillon, prés vergers de Normandie, bocage du Perche, parcours pastoraux des causses du Lot, Marais poitevin, plaines du Bassin parisien... Les paysages des Parcs naturels régionaux sont emblématiques et reconnus pour leur grande qualité. Riches et divers, les paysages ruraux témoignent d'une adaptation ingénieuse des sociétés à leurs territoires. Ils gardent la mémoire de savoir-faire ancestraux, ils portent l'empreinte des pratiques, des techniques et des projets plus récents. Contribuant à l'identité des lieux, ils sont un atout pour les territoires à plus d'un titre : comme cadre de vie pour les habitants, comme image de marque au service du développement économique et touristique, comme reflet de la relation des sociétés à leur environnement.

Cependant, ces paysages sont menacés et soumis aux évolutions globales (disparition des éléments paysagers structurants, perte des prairies, progression de la forêt, etc.). C'est

pourquoi, l'enjeu paysager se trouve inscrit de manière forte dans les chartes de Parc. Beaucoup de Parcs ont d'ailleurs élaboré une charte paysagère, afin d'affirmer une stratégie d'intervention globale. La Charte paysagère aborde les thématiques de limitation de consommation de l'espace, de respect des caractéristiques locales, afin d'encadrer le développement de l'urbanisation, de préserver les milieux naturels et de maintenir une activité agricole pérenne sur le territoire. Elle constitue un outil d'aide à la décision lors des politiques d'aménagement.

Les agriculteurs ont façonné une multiplicité de territoires. Le paysage doit être placé au cœur des projets agricoles, en affirmant le rôle des agriculteurs dans la protection, la gestion et la création de paysages contemporains de qualité. Ils pourront ainsi devenir partenaires des autres acteurs de l'aménagement pour élaborer des projets collectifs contribuant au développement durable des territoires.

### ***Stratégie***

<i>Insérer les enjeux paysagers dans les projets agricoles du Parc.</i>
---

### ***Objectifs***

- Préserver le patrimoine arboré traditionnel,
- Maintenir un équilibre entre boisement et milieux ouverts,
- Assurer l'intégration paysagère de l'activité agricole.

### ***Partenaires***

*Organismes agricoles, collectivités locales, ONF (Office National des Forêts), Fédérations de chasseurs, Architectes des Bâtiments de France, etc.*

### ***Actions menées par les Parcs***

- ▶ **Élaborer un projet paysager territorial pour le Parc** : Les Parcs assurent un suivi de l'évolution des entités paysagères identifiées sur son territoire (études prospectives, etc.) et mettent en place une stratégie d'intervention à travers l'élaboration d'un plan de paysage ou d'une charte paysagère.
- ▶ **Préserver le patrimoine arboré traditionnel** : Certains parcs sont caractérisés par un maillage bocager remarquable que l'élevage entretient (ex : Avesnois, Morvan, Brenne) ou des vergers haute-tige traditionnels (ex : Lorraine, Massif des Bauges, Vexin français). Les évolutions des systèmes agricoles (mécanisation) affectent les paysages (arasement des haies, abandon des vergers traditionnels). Les Parcs s'attachent à préserver ce patrimoine arboré à travers :
  - ✓ Des actions de sensibilisation et l'organisation de rencontres ou de formations (ex : sur l'entretien des haies),
  - ✓ Organisation d'un concours annuel sur les haies dans le Perche,
  - ✓ L'élaboration de plans de gestion des haies ou la recherche d'une valorisation économique à travers le bois-énergie,
  - ✓ Les commandes groupées d'arbustes,
  - ✓ Les MAEt (ex : entretien des haies ou des vergers),

- ✓ La Marque Parc : Ex : Dans l'Avesnois, le cahier des charges des produits marqués jus de pommes (issus de vergers hautes tiges) et viande bovine intègrent des critères paysagers (ex : maintien et entretien des haies et des vergers hautes tiges traditionnels),
  - ✓ L'accompagnement des communes dans le classement des haies via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).
- ▶ **Maintenir des milieux ouverts, reconquérir des espaces pastoraux** : La déprise agricole sur certains Parcs constitue un enjeu important sur les territoires car participe à la fermeture des paysages et à la progression de la forêt (ex : Haut-Languedoc, Monts d'Ardèche, Vosges du Nord). Les Parcs se mobilisent pour gérer les friches à travers leur localisation (cartographie des zones prioritaires des friches dans le Haut-Languedoc) et la réalisation de diagnostics éco-pastoraux (ex : Pyrénées-Catalanes, Verdon), les MAEt (entretien ou ouverture de milieux comme les pelouses d'altitude), l'ouverture de milieux par la mise en place d'un pâturage extensif de troupeaux (ex : Vosges du Nord, Brenne, Grands Causses) ou par des moyens mécaniques (débroussaillage). Notons également que l'Association Foncière Pastorale (AFP) est un outil efficace pour lutter contre le morcellement foncier qui rend difficile sinon impossible la mise en valeur de certains territoires et le contrôle de la végétation. L'AFP facilite la sauvegarde et la valorisation d'un foncier qui ne pourrait l'être de manière individuelle. Les exploitants ou autres gestionnaires de l'espace ne s'adressent alors qu'à un seul interlocuteur foncier plutôt qu'à une multitude de propriétaires.
  - ▶ **Assurer l'intégration paysagère de l'activité agricole** : à travers le conseil technique (en lien avec un architecte) et la promotion de l'utilisation de bois local pour la construction des bâtiments agricoles. L'idée n'est pas non plus de « cacher » les exploitations car elles font partie intégrante du territoire. Certains Parcs ont travaillé à l'intégration paysagère du vignoble (réhabilitation de la vigne en terrasses, enseignes et pré-enseignes, etc.).
  - ▶ **L'agriculture péri-urbaine**, espace de transition entre le monde urbain et le monde agricole, constitue un nouveau paysage spécifique et intéressant.

#### ▪ *Analyse*

Certains Parcs ont des difficultés à mobiliser des outils suffisamment efficaces pour enrayer la dégradation paysagère qui sévit sur certains territoires en lien avec les évolutions globales de l'agriculture.

Les haies, emblématiques du paysage rural de bocage, assurent diverses fonctions, agro-écologiques et économiques : frontière, rétention/infiltration des eaux de ruissellement, source de bois-énergie ou de construction, de baies et fruits, protection microclimatique contre les chaleurs excessives ou le vent avec les haies brise-vent. On leur reconnaît aujourd'hui aussi un rôle d'abri pour de nombreux auxiliaires de l'agriculture et de corridor biologique. Aussi, les Parcs se battent pour la préservation de ces éléments structurants du paysage. Cependant, l'arasement des haies se poursuit sur certains territoires en raison d'une diminution du nombre d'actifs agricoles et de l'agrandissement des exploitations agricoles. Si la conditionnalité des aides dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC encourage le maintien des éléments topographiques (obligation d'atteindre 3% en 2011 et 5% en 2012) et favorise le maintien ou la plantation de haies ou vergers sur certains territoires (ex : Gâtinais français, Vosges du Nord), cette règle peut conduire à un effet inverse sur les territoires bocagers comprenant déjà 30 à 40% de la SAU en éléments topographiques et justifiant l'arasement de haies (ex :

Armorique). Certains Parcs (Armorique) sont des sites inscrits à l'obligation de déclaration. L'instruction pour avis des projets d'arasements en sites inscrits, qui mobilise le Parc, ne paraît pas constituer une réponse suffisante face aux menaces liées à la poursuite du mouvement de concentration des exploitations agricoles.

Les difficultés rencontrées par les filières d'élevage (diminution du nombre d'éleveurs sur les territoires) conduit à deux phénomènes :

- Une déprise agricole, accompagnée d'un enrichissement des sites et à une fermeture des territoires. La progression de la forêt au détriment de la surface agricole constitue alors un véritable enjeu. Les Parcs apportent alors un soutien fort aux éleveurs à travers l'entrée économique : valorisation des productions (marquage des produits, création de SOQ), appui à la commercialisation. Ex : Parcs de montagne.
- Le retournement des prairies pour des productions plus rentables (céréales) (ex : Perche).

Certains Parcs se trouvent désemparés face à ces évolutions et disposent de peu de leviers d'action. En effet, les MAEt qui permettraient de maintenir des prairies, ne sont applicables que sur quelques sites.

Par ailleurs, soulignons que l'agriculture péri-urbaine (ex : maraîchage), qui constitue une transition entre le milieu urbain et agricole, offre un paysage nouveau, et permet un lien privilégié entre l'agriculteur et les habitants. Elle porte ainsi des valeurs sociales et pédagogiques. Dans l'espace rural traditionnel le paysage résulte des pratiques agricoles (ce n'est pas à priori une approche esthétique), dans un espace péri urbain l'environnement socio économique influe sur les pratiques agricoles, sur les produits agricoles, mais aussi sur l'origine des agriculteurs.

Les Parcs s'attachent à préserver les paysages à travers le maintien d'actifs agricoles et le soutien aux filières en difficulté. Dans ce sens, la valorisation des productions et les filières courtes représentent des leviers d'action de plus en plus mobilisés par les Parcs.

D'autre part, beaucoup de Parcs communiquent sur le lien entre qualité des produits et qualité du paysage, afin de vendre l'un à travers l'autre. Le Parc des Vosges du Nord a développé, en lien avec son action d'entretien des espaces abandonnés en fonds de vallées par un troupeau de bovins Highland Cattle, une autre action intitulée « Le paysage a du goût ». Ainsi, les bovins surnuméraires sont valorisés ponctuellement dans les restaurants et les boucheries volontaires du Parc, qui allient leur savoir-faire à la qualité gustative de cette viande, pour offrir à leurs consommateurs une occasion unique d'allier le plaisir au geste citoyen. En effet, en achetant cette viande, les consommateurs contribuent à l'entretien des paysages du Parc.

**Tableau de synthèse des actions en faveur de la préservation des paysages**

<b>Thèmes</b>		<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Projet territorial</b>		Étude prospective, plans de paysage, charte paysagère	Brenne, Haut-Jura, Ballons des Vosges, Pilat, etc.	Chambres d'agriculture, collectivités locales, associations, Architectes des Bâtiments de France, Fédérations de chasse, ONF
<b>Préservation du patrimoine arboré traditionnel</b>	<b>Préservation/ Restauration de haies</b>	Organisation de rencontres, formations	Lorraine, Vexin français, Perche	
		Concours annuel sur les haies	Perche	
		Diagnostic, plans de gestion, contractualisation, MAEt, critères paysagers dans la marque Parc, aides financières, conseils	Armorique, Vexin français, Marais du Cotentin, Haute-Vallée de Chevreuse, Camargue, Morvan, Caps et marais d'Opale, Avesnois, Perche, Brenne	
		Commandes groupées - Plantation	Scarpe-Escaut, Avesnois, Massif des Bauges, Boucles de la Seine Normande, Camargue, Loire-Anjou-Touraine, Grands Causses, Vosges du Nord, Vexin français, Caps et Marais d'Opale, Normandie-Maine	
		Accompagnement des communes dans le classement des haies via les PLU	Avesnois, Caps et Marais d'Opale	
		Plan de Parc : Parc consulté lors demande d'arasement de talus en sites inscrits ou installations classées	Armorique	
	<b>Réhabilitation et plantation de vergers haute-vige</b>	Organisation de rencontres, formations		
		Contractualisation, MAEt, Marque Parc	Vexin français, Haute-Vallée de Chevreuse, Avesnois	
		Commandes groupées - Plantation	Vexin français, Vosges du Nord, Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale, Massif des Bauges, Boucles de la Seine Normande, Normandie-Maine	
		Vergers communaux, conservatoires		
		Redonner un usage agricole à un site arboricole à l'abandon (étude de faisabilité) : réhabilitation des vergers ou implantation d'une autre culture	Haut-Languedoc	
<b>Maintien d'un équilibre entre boisement et espaces ouverts</b>	<b>Gestion des friches</b>	Cartographie des zones prioritaires de déprise (projet)	Haut-Languedoc	
		Diagnostic éco-pastoraux, agricole	Verdon, Monts d'Ardèche, Pyrénées-Catalanes, Pyrénées Ariégeoises	
		MAEt (entretien ou ouverture de milieux)	...	
		Association Foncière Pastorale (AFP) ou Groupement Pastoral (GP)	Monts d'Ardèche, Pyrénées-Catalanes	
		Mise en place de pâturage extensif de troupeau	Vosges du Nord, Lorraine (projet), Brenne, Grands Causses, Haute-Vallée de Chevreuse, Alpilles	
		Appui financier aux travaux d'entretien et débroussaillage	Pilat, Brenne, Monts d'Ardèche	
	<b>Gestion du boisement</b>	Schéma de cohérence des boisements, Charte forestière	Caps et Marais d'Opale, Livradois-Forez, Gâtinais français, Massif des Bauges...	
<b>Intégration paysagère</b>	<b>Intégration paysagère du bâti agricole</b>	Conseil technique (appel à un architecte, paysagiste) : recommandation de variétés, plan de plantation, réalisation de guide.	Gâtinais français, Livradois-Forez, Volcans d'Auvergne, Oise Pays de France, Montagne de Reims, Caps et Marais d'Opale, Grands Causses, Monts d'Ardèche, Pyrénées-Catalanes	
		Promotion de l'utilisation de bois pour construction de bâtiments	Massif des Bauges, Chartreuse, Scarpe-Escaut, Luberon, Volcans d'Auvergne, Morvan, Périgord-Limousin, Ballons des Vosges, Loire-Anjou-Touraine, Vercors	

<b>Thèmes</b>		<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
	Intégration paysagère du vignoble	Réhabiliter la vigne en terrasses, enseignes et pré-enseignes	Massif des Bauges, Montagne de Reims, Pilat, Loire-Anjou-Touraine, Monts d'Ardèche	
<b>Lien urbain-rural</b>		Agriculture périurbaine	Haute-Vallée de Chevreuse	

## II.7 Foncier agricole et gestion de l'espace

### ▪ *Enjeux, politiques nationales et européennes*

Le foncier agricole est soumis à une forte pression de l'artificialisation, notamment en zone périurbaine où se concentrent 40 % des surfaces agricoles cultivées. 60 000 ha de terres agricoles sont ainsi artificialisés chaque année (Balny, Beth, Verlhac, 2009).

Ainsi, sur les 20 dernières années, le nombre d'exploitations en France a été divisé par deux, privilégiant l'agrandissement à la création, abandonnant les meilleures terres à l'urbanisation et vouant certaines à la friche. Il en résulte pour les territoires ruraux des bouleversements sans précédents sur leur vocation agricole mais également sur la qualité des paysages et l'attractivité des territoires. Cette question va se poser de façon encore plus accrue avec sur certains territoires la disparition annoncée de la moitié des exploitations d'ici 5 à 10 ans. L'accès au foncier reste un facteur limitant la reprise et l'installation. Dans la mesure où une grande part du foncier risque de changer de main dans les décennies à venir, agir et accompagner le foncier doit devenir une priorité.

Le Grenelle de l'environnement s'est engagé pour la lutte contre l'étalement urbain et la recherche d'un aménagement économe de l'espace. Il appelle à une gestion durable des espaces agricoles et naturels s'inscrivant dans un projet global de territoire. En effet, l'artificialisation des terres est une source incontestée de dégradation de l'environnement.

Le Plan de Parc représente un outil essentiel pour préserver le foncier agricole. Les documents d'urbanisme peuvent également constituer un mode de régulation des conflits d'usage de l'espace. Véritables outils stratégiques de planification du territoire, ils vont formaliser pour plusieurs années les orientations prises par les décideurs de ces collectivités locales. Les documents d'urbanisme les plus courants sont la Carte Communale et le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est également possible, à l'échelle d'un territoire supracommunal, d'établir un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Le document d'urbanisme peut avoir des répercussions importantes sur la pérennité d'une exploitation agricole et sur son développement puisqu'il va notamment définir les zones agricoles mais également les zones urbaines ou à urbaniser.

### ▪ *Stratégie et actions menées par les Parcs*

#### **Contexte**

Au sein des territoires, le foncier agricole est soumis à diverses pressions :

- La pression urbaine. Ex : Haut-Languedoc,
- La pression touristique liée aux aménagements ou aux résidences secondaires. Ex : Luberon, Brière,

- La pression au sein même du milieu agricole (« course à l’hectare »). Ex : Gâtinais français (terres céréalières), Volcans d’Auvergne (surfaces en herbe), Montagne de Reims (terres en AOC Champagne),
- Le problème d’enfrichement suite à la déprise agricole. Ex : Pyrénées-Ariégeoises, Monts d’Ardèche.

Les prix liés au foncier sont ainsi très hétérogènes selon les territoires et les pressions plus ou moins fortes. Dans ces conditions, le foncier est difficilement accessible pour les candidats à l’installation hors cadre familial, qui ne disposent pas de l’assise financière d’une structure familiale existante. Cette tendance aux prix élevés, particulièrement marquée dans les territoires fertiles ou prisés par l’urbanisation, s’explique beaucoup par la valorisation maximale du capital de l’exploitation (spéculation).

Or l’enjeu autour du remplacement des générations est grandissant sur les territoires afin de maintenir des territoires vivants et préserver leur qualité.

### **Stratégie**

*Préserver des espaces agricoles fonctionnels, maintenir des actifs agricoles sur le territoire en assurant le renouvellement des générations*

### **Objectifs**

- Préserver les **terres agricoles**,
- Limiter les pressions de l'**urbanisation**,
- Adapter les **outils** agricoles à l’évolution de l’agriculture et **concilier les usages** de l’espace,
- Faciliter l’installation agricole.

### **Partenaires**

*Organismes agricoles, collectivités locales, ADASEA, SAFER, Terres de Lien, etc.*

### **Actions menées par les Parcs**

#### ► **Préserver le foncier agricole :**

✓ **Concertation et planification**, à travers différents outils :

- Le Plan de développement des Parcs constitue un outil central pour préserver le foncier agricole car il tient lieu de réglementation,
- Tous les Parcs sont impliqués dans une veille sur la gestion de l’espace et le foncier à travers les documents d’urbanisme,
- Le Schéma d’Aménagement et de Développement Durable (SADD) : Il s’agit d’un outil de mise en cohérence des politiques d’aménagement du territoire en matière d’habitat, d’infrastructures, de déplacements, d’implantations commerciales et de protection de l’environnement. Son but principal est de définir l’évolution d’un territoire donné dans une perspective de développement durable. Il s’agit donc d’un projet d’aménagement et de développement qui doit intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales locales.
- Les Zones Agricoles Protégées (ZAP) : La loi d’orientation agricole propose le classement en « zone agricole protégée » (ZAP) des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur

production, soit de leur situation géographique. Ex : Caps et Marais d'Opale, Queyras, Massif des Bauges.

- Le Périmètre Agricole et Espaces Naturels péri-urbain (PAEN) (expérimentation sur le Pilat) : Pour préserver les espaces périurbains non bâtis, la Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux confère aux départements une nouvelle compétence : la protection et l'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains. La mobilisation de cette compétence passe par la mise en œuvre d'un nouvel instrument du Code de l'urbanisme : les « périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains », dits PAEN.
- La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) : Le département peut instituer une Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Cette taxe a pour finalité de financer la politique menée par les départements pour la protection et la gestion des espaces boisés, ou non, des sites et des paysages. Elle peut notamment servir à l'acquisition, l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels par les collectivités ou le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Ex : Montagne de Reims.

✓ **Ingénierie territoriale :**

- Mise en place d'un atelier rural d'urbanisme (Volcans d'Auvergne),
- Organisation de réunions d'information (ex : Queyras), appui à la réalisation de diagnostics agricole et foncier (ex : Monts d'Ardèche, Haut-Languedoc, Pyrénées-Ariégeoises) pour sensibiliser les collectivités locales aux enjeux autour du foncier et des outils à leur disposition.

► **Améliorer la structure foncière agricole**

- ✓ Sensibilisation et information sur le **remembrement**, les échanges de parcelles (ex : Monts d'Ardèche), sur les territoires au parcellaire très morcelé,
- ✓ Appui financier aux aménagements pour faciliter l'accès aux parcelles et la circulation des animaux (ex : Massif des Bauges, Oise Pays de France).

► **Faciliter l'accès au foncier et l'installation agricole**

- ✓ **Repérage de foncier et de fermes** grâce au travail de l'ADASEA ou de la SAFER, des enquêtes directes auprès des agriculteurs (ex : Armorique, Oise Pays de France), la mise en place d'un réseau d'agriculteurs relais (ex : Scarpe-Escaut) ou d'un réseau Installation Foncier sur plusieurs communautés de communes (ex : Livradois-Forez).
- ✓ **Sensibilisation et accompagnement des agriculteurs cédants** (ex : Scarpe-Escaut, Livradois-Forez).
- ✓ **Accompagnement des porteurs de projets et faciliter l'accès au foncier** à travers la sensibilisation des communes à l'installation sur de petites surfaces (ex : maraîchage en bio ou en circuits courts), un appui financier (ex : sur le foncier, travaux de défrichement), l'installation sur des terrains du Parc (ex : Monts d'Ardèche), un partenariat avec la SAFER ou Terres de Liens et le soutien à l'initiative de fermes relais.
- ✓ **Un accompagnement post-installation**, par un appui technique ou une présentation des réseaux locaux (ex : Massif des Bauges).

## ▪ *Analyse*

Favoriser le renouvellement des générations et l'installation de jeunes agriculteurs est un défi essentiel à relever par les parcs naturels régionaux afin de maintenir une agriculture dynamique et des territoires vivants. En effet, 31% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans et les installations ne compensent ni les départs à la retraite ni les cessations d'activité. Il est de plus en plus difficile d'installer sur certaines filières en souffrance (ex : bovin lait) et l'enjeu est majeur sur les territoires spécialisés (ex : Avesnois). Des Parcs agissent de façon expérimentale dans ce sens. C'est le cas du Parc du Livradois Forez qui travaille avec les communautés de communes à des diagnostics fonciers agricoles, au repérage et à la préparation des structures en phase de transmission et la mise en relation avec des repreneurs potentiels. Transmettre les exploitations c'est permettre aussi une transmission de la « culture Parc » (parfois née avec certains cédants). Aussi certains Parcs s'attachent à rencontrer régulièrement les jeunes installés pour les familiariser avec le territoire, les réseaux, les projets (ex : Massif des Bauges). Soulignons que l'installation en circuits courts, créatrice d'une plus-value importante sur de petites surfaces, est soutenue par la plupart des Parcs car elle constitue un levier d'actions pour maintenir des actifs agricoles sur le territoire en cohérence avec les objectifs du Parc.

L'artificialisation des terres ou l'enfrichement participe au recul de l'activité agricole. Certains Parcs s'attachent à sensibiliser les élus à l'importance de la préservation des terres agricoles pour le territoire (réalisation de diagnostics) et les outils qu'ils peuvent mobiliser. Cette prise de conscience reste difficile car beaucoup d'élus perçoivent l'agriculture comme génératrice de pollutions diverses plutôt que comme garante des paysages et du maintien de la biodiversité et des espaces remarquables du territoire.

Les documents d'urbanisme peuvent constituer des outils efficaces pour la préservation du foncier agricole. Une mise en cohérence est nécessaire dans les politiques en zone périurbaine pour préserver les terres agricoles d'une urbanisation débridée qui en France soustrait chaque année près de 75000 hectares à l'agriculture. Il existe des politiques d'urbanisation faibles consommatrices d'espace et des systèmes de protection des terres agricoles qu'il convient de renforcer. De même ces politiques doivent intégrer dans leurs réflexions les trames vertes et bleues. La réflexion sur les territoires doit prendre en compte les nombreuses fonctionnalités de l'agriculture (cadre de vie, ressources naturelles comme l'eau, production alimentaire, production d'énergie...).

**Tableau de synthèse des actions en faveur de la préservation  
du foncier agricole et l'installation**

<b>Préserver le foncier agricole</b>	<b>Concertation et planification</b>	Plan de Parc	Tous	Collectivités locales, chambres d'agriculture, SAFER, ...
		PLU, PLUI, SCOT	Tous	
		SADD (Schémas d'Aménagement et de Développement Durable)	Massif des Bauges	
		Zones Agricoles Protégées (ZAP)	Luberon, Massif des Bauges, Queyras, Caps et Marais d'Opale, Alpilles	
		PAEN (Périmètre Agricole et Espace naturels péri-urbain)	Pilat	
	<b>Ingénierie territoriale</b>	Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS)	Montagne de Reims	
		Mise en place d'un atelier rural d'urbanisme	Volcans d'Auvergne	
		Organisation de réunions d'information par commune : présentation des enjeux et outils à leur disposition	Queyras	
		Appui à la réalisation de diagnostic agricole/ foncier/ éco-pastoral sur les collectivités locales	Pyrénées-Ariégeoises, Pyrénées-Catalanes, Haut-Languedoc, Monts d'Ardèche, Verdon	
<b>Améliorer la structure foncière agricole</b>	Echanges de parcelles, remembrement	Etat des lieux, information par secteur	Brière, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche	Chambre d'agriculture, SAFER intercommunalités...
	Accès aux parcelles, circulation d'animaux, sentiers de randonnées	Réflexion, appui financier, négociation ...	Massif des Bauges, Oise Pays de France, Haute-Vallée de Chevreuse, Vercors, Monts d'Ardèche	
<b>Faciliter l'accès au foncier</b>	<b>Repérage de foncier/ fermes à reprendre</b>	Association au repérage des cédants ou des terres par la profession agricole	Brenne, Morvan, Caps et Marais d'Opale, Haut-Jura, Perche, Vercors	ADASEA, SAFER, Collectivités locales
		Enquêtes directes auprès des agriculteurs : cartographie, observatoire territorial des espaces à usages agricoles...	Queyras, Armorique, Oise Pays de France	
		Mise en place d'un réseau agriculteurs relais	Scarpe-Escaut	
		Mise en place du Réseau Installation Foncier sur plusieurs communautés de communes	Livradois-Forez	OPA, SAFER, collectivités territoriales
	<b>Accompagnement des cédants</b>	Sensibilisation, accompagnement	Scarpe-Escaut, Livradois-Forez	
	<b>Accompagnement des porteurs de projets et accès au foncier</b>	Accueil, accompagnement	Livradois-Forez, Scarpe-Escaut, Armorique, Volcans d'Auvergne, Chartreuse	Chambre d'agriculture, ADASEA, SAFER, Terres de Lien
		Conventionnement avec la SAFER, Terre de Liens, etc.	Monts d'Ardèche, Luberon...	
		Installation d'agriculteurs sur les terrains du Parc	Monts d'Ardèche	
		Sensibilisation des communes pour les installations sur de petites surfaces (maraîchage, sapins de Noël)	Brenne, Gâtinais français, Morvan, Oise Pays de France, Montagne de Reims, Perche, Normandie-Maine	Collectivités territoriales (CC, communes, Conseil régional...)
		Soutien à l'initiative de ferme relais ou pépinière d'entreprise	Brenne, Millevaches en Limousin, Chartreuse, Volcans d'Auvergne, Luberon	
		Appui technique/financier à l'installation : co-financement foncier, travaux de défrichage...	Armorique, Gâtinais français, Haute-Vallée de Chevreuse	
	<b>Accompagnement post-installation</b>	Intégration dans les réseaux locaux	Massif des Bauges	Pôle Jeunes Agriculteurs
Appui technique : ateliers-relais collectifs pour transformation		Luberon, Verdon	Chambre d'agriculture	

## II.8 Agriculture et préservation de la ressource en eau

### *Contexte*

Les formes les plus intensives de l'agriculture peuvent altérer la qualité de la ressource en eau par un excès éventuel de fertilisants ou une utilisation mal appropriée de produits phytosanitaires. Certaines cultures comme le maïs ont des besoins en eau importants l'été et peuvent avoir une forte incidence sur l'état des réserves en eau.

### *Stratégie*

<i>Préserver la ressource en eau</i>
--------------------------------------

### *Partenaires*

*Organismes agricoles, collectivités locales, Agence de l'Eau, Association Syndicale d'Assainissement (ASA), Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), associations diverses, etc.*

### *Actions menées par les Parcs*

- ▶ **Participation à des projets territoriaux** autour de la préservation de la ressource en eau : SAGE, contrats de bassins, contrats de rivières, programmes régionaux (ex : Phyt'Eaux Propres en Ile-De-France), etc. Dans les Landes de Gascogne, le Parc est animateur du SAGE du Bassin de Leyre dont le document a été élaboré de manière participative par les différents acteurs (agriculteurs, forestiers ...).
- ▶ **Réalisation d'études** autour de la ressource en eau : études d'impact (ex : Pilat), études sur les usages autour d'un site (ex : Marais du Cotentin et du Bessin), repérage de zones vulnérables (ex : Caps et Marais d'Opale), etc.
- ▶ **Encourager des pratiques agricoles** préservant la qualité de la ressource en eau à travers les MAEt (enjeu eau ou érosion) (ex : entretien des fossés) et l'appui technique dispensé par les organismes professionnels agricoles et auquel est associé le Parc sur la gestion de la fertilisation ou la réduction des produits phytosanitaires, la gestion du parasitisme ou la gestion fourragère. Certains Parcs se positionnent en faveur du développement de l'agriculture biologique ou de la production intégrée. Par exemple, le parc naturel régional du Vexin français accompagne un groupe d'agriculteurs situés à proximité de captages prioritaires vers l'agriculture intégrée, afin de préserver la qualité de la ressource en eau.
- ▶ **Appui technique ou financier aux aménagements** : drainage, irrigation, entretiens de fossés et des cours d'eau, mise en place de clôtures, plans d'abreuvement, aménagements de locaux sécurisés, d'aires de remplissage et de lavage, etc., en lien notamment avec les chambres d'agriculture, les groupes de développement, les associations syndicales d'assainissement (ASA).

**Tableau de synthèse des actions en faveur de la préservation de la ressource en eau**

<b>Thèmes</b>	<b>Actions</b>	<b>Parcs</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Projets territoriaux</b>	SAGE, Contrats de bassin, Contrats de rivières, programme Phyt'Eaux Propres, ...	Gâtinais français, Vercors, Landes de Gascogne, Lorraine, Pilat, Scarpe-Escaut	Collectivités locales, Agence de l'Eau, DIREN, Chambre d'agriculture...
<b>Études</b>	Repérage de zones vulnérables	Caps et Marais d'Opale	Syndicats mixtes
	Etudes sur les usages d'un site, études d'impact..., Gestion des "droits d'eau" sur un secteur	Marais du Cotentin et du Bessin, Pilat, Pyrénées-Catalanes, Verdon	Syndicat mixte, Chambre d'agriculture, DDAF, CSP (MISE)
<b>Eau et pratiques agricoles</b>	MAEt (entretien des fossés, franchissement de cours d'eau, érosion)	Millevaliches en Limousin, Forêt d'Orient, Vosges du Nord, Oise Pays de France...	OPA
	Soutien à des systèmes de production respectueux de l'environnement (céréaliculture intégrée, pisciculture extensive...) : appui technique, financier...	Vexin français, Forêt d'Orient...	
<b>Aménagements</b>	Aménagement hydrauliques, gestion du réseau de drainage, des canaux d'irrigation...	Camargue, Landes de Gascogne, Pyrénées-Catalanes	ASA, Chambre d'agriculture, CETA
	Mise en place de clôtures (pour éviter le piétinement des animaux), de plans d'abreuvement	Morvan, Lorraine	
	Diagnostiques et aides à l'aménagement de locaux sécurisés, d'aires de remplissage et de lavage	Gâtinais français	
	Entretien des fossés et des cours d'eau, bords de rivières (ripisylve), entretien des canaux ou création de retenue collinaires : sensibilisation, appui technique, diagnostic environnemental	Landes de Gascogne, Marais du Cotentin et du Bessin, Verdon, Lorraine, Pyrénées-Catalanes	

## II.9 Circuits courts et environnement

### ▪ *Les circuits courts en France*

Ces dernières années voient le renforcement conjoint des préoccupations alimentaires et des initiatives en faveur des circuits de proximité. Renforcées par les enjeux sociétaux et les dispositifs législatifs, elles mobilisent des acteurs toujours plus nombreux et font l'objet de nombreuses actions ou études aussi bien au niveau national qu'au niveau des territoires. Cependant, bien souvent, ces initiatives restent trop morcelées et cloisonnées.

Les circuits courts, ce sont en gros 80 000 exploitations concernées en France (enquête sur les structures d'exploitation agricoles) (INRA, 2010). Ils sont présents plus particulièrement dans certaines productions. La vente directe est pratiquée par 67 % des horticulteurs, 50 % des producteurs de vins de qualité, légèrement moins par les maraîchers et par 42 % des producteurs de fruits. À l'inverse, elle intéresse plus rarement les producteurs de viande et ceux de grandes cultures.

Le court n'est pas un système de production agricole figé. Ce sont des circuits et des processus de production et de transformation très différents les uns des autres. Différentes typologies ont été proposées pour caractériser les exploitations en circuits courts, mais une représentation canonique de celles-ci est difficile à établir compte tenu de l'extrême variabilité des circuits et des fonctions qu'elles assument. Elles combinent très fréquemment différentes formes de vente et de types de produits, transformés ou non. Les modes de commercialisation peuvent être des formes ancestrales comme la vente à la ferme ou sur les marchés, ou des formes plus innovantes telles les systèmes variés de vente en paniers, par Internet, d'approvisionnement en direct de restaurateurs, de la grande distribution, les cueillettes .... Cette diversité implique non seulement une grande hétérogénéité structurelle, mais aussi une variété de compétences et de technologies à intégrer en même temps que les fonctions. Les pratiques des agriculteurs en circuits courts recèlent une grande richesse et pourtant on observe qu'il y a eu assez peu d'analyse des pratiques agronomiques en Europe comme sur les autres continents.

Alors les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement ?

Les circuits courts sont fréquemment présentés comme plus « durables » que les circuits longs, car ils sont souvent synonymes d'une réduction des emballages, d'une limitation du transport et donc des gaz à effet de serre, d'une augmentation de la biodiversité cultivée et d'une « écologisation » des pratiques (limitation des intrants, autonomie, etc.). Néanmoins, cette vision est controversée. En effet, la proximité géographique entre producteur et consommateur n'est paradoxalement pas toujours synonyme de faibles quantités d'énergie dépensée. Des études récentes, réalisées notamment en Allemagne, ont montré que les filières longues pouvaient avoir un bilan énergétique plus faible que les filières courtes du fait de l'organisation logistique optimisée.

### ▪ *Les circuits courts dans la stratégie agri-environnementale des Parcs*

Une étude, réalisée par la Fédération des Parcs (Chandesris, 2007), a permis de dresser un état des lieux des filières courtes dans le réseau des Parcs naturels régionaux. Elle fait ressortir plusieurs constats :

- ✓ Un réseau dynamique et une grande variété d'actions, de sorte que la Fédération peut bénéficier d'expériences riches et diverses (points de vente collectifs, marchés, AMAP, livraison, colis de Noël, restauration collective, site Internet, etc.)
- ✓ Un accompagnement des Parcs prépondérant en matière de commercialisation et de promotion, mais qui ne s'accompagne pas d'une coopération territoriale ;
- ✓ Un soutien limité des Parcs sur la production et la pratique agricole (à ce jour, le lien entre les Parcs et l'agriculture durable est ténu).

Le développement des circuits courts est inscrit comme un objectif fort dans les nouvelles chartes de Parcs car ils apparaissent comme un levier d'action pour maintenir l'activité agricole et permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Créer de la valeur ajoutée, des sources de revenus complémentaires
- Maintenir des actifs sur le territoire, soutenir les filières d'élevage en difficulté ou le développement des cultures spécialisées
- Répondre à la demande et promouvoir la consommation de produits locaux et de saison
- Favoriser la diversité des productions, des paysages, des milieux (prairies...)
- Resserrer les liens villes/campagnes

Cependant, l'approche est avant tout **économique** : les circuits courts permettent le développement économique des exploitations agricoles (en créant une valeur ajoutée ou des sources de revenus complémentaires) mais aussi du territoire dans son ensemble. La relocalisation des productions et des circuits de distribution offre ainsi de nouvelles opportunités pour les exploitations et contribue à leur maintien sur le territoire. Une meilleure valorisation des productions locales passe par le développement des circuits courts de commercialisation (en renforcement des circuits longs classiques de commercialisation). En limitant les intermédiaires, l'exploitant peut vendre ses produits à des tarifs plus avantageux. C'est aussi un moyen de mieux maîtriser les débouchés et de garantir le prix de vente des produits.

D'une manière générale, il semble que les enjeux environnementaux apparaissent en filigrane dans les démarches de circuits courts. Les Parcs ne portent pas un regard systématique sur les pratiques agricoles (type diagnostic de durabilité des exploitations agricoles) même si bien souvent ils connaissent les producteurs impliqués et leur système de production. De plus, d'une manière générale, les producteurs aiment communiquer sur leurs pratiques, souvent extensives, voire biologiques, prenant en compte parfois la biodiversité cultivée (valorisation de variétés ou races locales ou anciennes). Notons que la valorisation des agro-ressources (agro-matériaux, agro-carburant, bois-énergie...) à l'échelle territoriale passe également par une entrée économique et par les filières courtes.

Si travailler sur les circuits courts donne la possibilité pour un territoire de mieux maîtriser la répartition de la valeur ajoutée, de pérenniser des activités, cela permet aussi de développer une politique d'appui à l'installation de nouveaux agriculteurs et, de préserver l'environnement. Cela est particulièrement vrai pour les Parcs à proximité d'une zone urbaine d'importance : en effet, une activité agricole rentable permet de faire face à une pression foncière forte et d'éviter l'extension urbaine, de continuer à entretenir les paysages et les prairies (milieux naturels remarquables et biodiversité). Certains Parcs s'attachent à développer les filières courtes avec une réelle volonté d'ouvrir de nouveaux débouchés (ex : restauration collective) pour les produits locaux ou biologiques pour favoriser la diversification des exploitations agricoles ou favoriser les installations en circuits courts (Heinisch, 2010).

Les enjeux identitaires sont également des arguments importants. C'est davantage la valorisation du territoire et le maintien des paysages qui sont mis en avant.

En effet, l'agriculture participe à l'attractivité du territoire et du Parc, à l'activité touristique. Par exemple, le soutien aux marchés fait le lien entre valorisation des productions locales et tourisme. Ainsi certains Parcs travaillent sur la notion de « paniers de biens et de services » (ex : Pilat, Monts d'Ardèche) en lien avec la recherche, basée sur le principe que la mise en commun de produits et de services dans un cadre environnemental et de qualité permet de créer de la rente, un surplus d'activité pour le territoire, grâce à une meilleure coordination des acteurs sur le territoire. Il s'agit de vendre les produits à travers le territoire et vice-versa.

L'entrée territoriale est également appréhendée par la marque Parc. Elle a surtout vocation à renforcer ou affirmer un ancrage au territoire, et apporter un plus pour la promotion des produits (et des filières courtes), plus qu'à faire évoluer les pratiques agricoles. En effet, si certains Parcs (ex : Pyrénées-Ariégeoises, Volcans d'Auvergne) utilisent la Marque Parc comme un réel outil de développement pour accompagner les exploitations agricoles vers une meilleure prise en compte de l'environnement (ex : suppression des intrants) ou pour sauvegarder des races ou des variétés locales, le cahier des charges ne présente pas toujours des objectifs très ambitieux sur les aspects environnementaux pour les producteurs. Notons que certains Parcs ajoutent des critères sur la gestion des prairies (biodiversité) ou sur la préservation des éléments structurants comme les haies ou les vergers haute-tige (paysage) (ex : Avesnois). Notons que le Parc naturel régional de Brière a développé une marque Parc sur la viande bovine de marais (critères sur le pâturage extensif pour la préservation de ces zones humides).

Une étude réalisée par l'IUCN sur les signes de reconnaissance et la biodiversité (Cavrois, 2009) a permis de relever de nombreuses formulations de pratiques favorables à la biodiversité comme, par exemple, le maintien des infrastructures agroécologiques, la limitation des produits phytosanitaires selon leur toxicité, ou encore la nature permanente des prairies. Ces exemples nous montrent qu'il est économiquement possible d'intégrer dès aujourd'hui des pratiques bénéfiques à la diversité biologique, allant plus loin que la réglementation en vigueur, dans les référentiels des signes de reconnaissance. La prise en compte de la biodiversité dans les référentiels est néanmoins très hétérogène. Les formulations retrouvées portent parfois sur des mesures à caractère de sensibilisation plutôt que sur des obligations. La biodiversité est globalement peu valorisée en termes de communication par les acteurs des signes de reconnaissance. Notons que les Parcs sont souvent peu impliqués dans la définition des cahiers des charges des signes officiels de qualité (ex : AOP).

Enfin, les filières courtes jouent un rôle essentiel dans la reconnaissance du savoir-faire agricole, elles recréent du lien entre les producteurs et les consommateurs, elles contribuent à rétablir le dialogue et les relations de confiance qui avaient pu être effritées par les différentes crises sanitaires. Cependant, pour faire le parallèle avec les politiques alimentaires, les questions d'accès à une alimentation de qualité pour tous ou de nutrition-santé ne sont abordées que dans les initiatives relevant de la restauration collective.

### III. PISTES DE TRAVAIL

#### 1. *L'agriculture un enjeu essentiel pour l'avenir des Parcs*

Aujourd'hui la question agricole revêt une importance particulière dans les Parcs naturels régionaux, territoires ruraux avec des productions très diverses mais souvent obtenues dans des conditions difficiles (élevage extensif, agriculture de montagne, zones humides etc.). Le devenir de cette agriculture, en grande partie créatrice et garante de la qualité des paysages qui a valu le classement en Parc naturel régional, est menacé.

Le métier d'agriculteur n'attire que trop peu de candidats avec une population agricole vieillissante dont la relève n'est pas assurée. Dans certains territoires, les départs concernent la moitié des agriculteurs sur une échéance de moins de 10 ans.

Un des enjeux est d'attirer des repreneurs et de susciter de nouvelles installations qui se fassent dans de bonnes conditions et avec une certaine sécurité économique. Dans le contexte d'une politique agricole commune dont les contours sont incertains, d'une réglementation plus exigeante et plus technocratique, d'un marché souvent instable, de productions de moins en moins rémunératrices (lait), d'une concurrence avec une urbanisation consommatrice de terres agricoles, de conditions climatiques plus contrastées et évolutives, d'un rejet de la société du monde agricole souvent perçu comme pollueur, l'agriculture fait de moins en moins d'émules. Les circuits courts sont apparus de façon un peu caricaturale, comme la solution miracle pour susciter une dynamique locale et on l'a paré un peu vite de toutes les vertus environnementales et sociales. Certes le consommateur, un peu perdu dans la tourmente des scandales alimentaires, recherche un lien plus direct avec le producteur et la qualité que semble lui garantir cette proximité, mais le marché du court ne représente que 2 à 3 % du volume avec un potentiel semble-t-il de 10 %.

Il est certain qu'il apparaît important de travailler sur le lien urbain-rural. Comment procéder pour que l'agriculture ne soit pas rejetée en périphérie, comment faire comprendre qu'il est essentiel qu'elle se maintienne dans un tissu urbain qui ne l'asphyxie pas mais au contraire lui offre un marché de proximité rémunérateur ? La question de la sauvegarde et de l'usage de l'espace agricole doit être prise à bras le corps par les élus en favorisant la densification urbaine et en protégeant les terres agricoles et l'exploitabilité des fermes.

Les Parcs naturels régionaux sont reconnus comme des territoires de qualité environnementale et paysagère et le qualificatif « naturel » confère à leur agriculture une image de pratiques respectueuses de l'environnement. Les Parcs ont tout intérêt à davantage valoriser cet atout pour aider leur agriculture à traverser autrement la crise actuelle. Les Parcs, souvent présentés comme des laboratoires de l'expérimentation doivent être de façon plus appuyée les fers de lance d'une agriculture alternative, proactive sur les changements qui se préparent. Initier, appuyer des pratiques innovantes qui préservent les ressources naturelles, qui font de l'écologie un atout agronomique et économique. Faire de la qualité écologique, de la parcimonie énergétique des arguments de vente en matière de santé, de préservation de la qualité de vie et du climat, de qualité gustative. Pour cela il faut que le produit puisse être relié au territoire et à des pratiques. Cela peut passer par un estampillage que pourrait offrir la Haute valeur naturelle (si celle-ci est reprise par l'Etat français), la marque Parc, la Haute valeur environnementale, les signes officiels de qualité, une lien entre MAE et produits...

Par ailleurs, il existe aujourd'hui une demande importante en agro-matériaux qui peuvent constituer une source de revenus et de diversification de l'activité agricole non négligeable. Plusieurs Parcs travaillent notamment sur la filière chanvre.

Dans cette réflexion, il ne faut pas oublier toute la question de la biodiversité domestique, qu'elle soit végétale ou animale, pour trouver et proposer des productions adaptées aux conditions pédo-climatiques moins exigeantes sur les conditions de productions et d'élevage. Cela demande de travailler aussi sur la question réglementaire de productions fermières de semences mais également sur l'usage alimentaire voire non-alimentaire de ces productions.

## 2. Comment la Fédération des Parcs peut-elle avec ses partenaires appuyer de tels changements ?

Le séminaire que nous avons organisé en mai 2011, nous donne des pistes de travail intéressantes. Nous avons réalisé un inventaire des actions sur 41 Parcs enquêtés dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement qui met en avant de nombreuses actions des Parcs sur l'agriculture croisée avec la biodiversité, le paysage, l'énergie, les circuits courts, les pratiques environnementales, l'eau. Il nous paraît important de faire connaître ces actions et en particulier les plus innovantes et montrer comment les Parcs agissent sur ces questions.

Du séminaire est ressorti :

- l'intérêt de travailler avec les partenaires sur des sujets comme **l'alimentation** (enjeu où il existe un déficit de compétence) et **l'énergie** qui bien qu'affichée de façon volontariste dans les nouvelles chartes n'en est qu'aux prémises,
- le besoin d'améliorer la **transversalité** notamment entre écologues et agronomes, mais aussi entre agronomes et urbanistes, agronomes et spécialistes de l'énergie.
- Le besoin d'un **affichage plus fort sur l'agriculture biologique**. Nous aurions tout intérêt à connaître le poids de la bio dans les Parcs (croisement communes des Parcs avec données du RGA)
- l'opportunité de s'inspirer des **travaux réalisés dans d'autres pays européens** et d'organiser des voyages d'études pour voir ce qui se fait ailleurs
- le **rôle des Parcs comme laboratoire de l'alternatif** (agro-écologie, agriculture bio, agro-foresterie...) et dans le conseil et l'animation territoriale (notamment sur la trame verte et bleue, les infrastructures agro-écologiques)
- le **rôle crucial de la recherche**, dans l'atelier 2 a été suggéré un travail de thèse sur le lien sur le lien entre arrêtés préfectoraux relatifs aux BCAE et l'histoire du paysage.
- le besoin de **renforcer notre impact au niveau national sur l'agriculture**, montrer davantage en quoi les Parcs sont différents et pèsent sur l'agriculture
- veiller à maintenir leurs compétences techniques et à cultiver les partenariats.

Il nous faut construire un projet permettant de susciter et d'appuyer une véritable révolution agricole sur les territoires de Parcs, faire de l'agro-écologie le cheval de bataille des Parcs et valoriser cet engagement au travers du produit. Cela passe par :

- une valorisation et un essaimage des initiatives porteuses dans les Parcs,
- une meilleure connaissance du poids et de l'agriculture du réseau des Parcs (croiser communes Parcs et RGA 2011 notamment, un inventaire exhaustif et régulièrement remis à jour des actions)
- une meilleure connaissance d'expériences exemplaires qui se passent ailleurs
- la sollicitation d'un réseau d'experts et de chercheurs pour mieux travailler avec les techniciens et les élus sur les questions de :
  - l'installation
  - l'agro-écologie (sols, auxiliaires, alternatives au intrants, AB...)
  - l'agro-foresterie
  - l'alimentation et la santé
  - l'approche culturelle
  - l'énergie
  - le lien urbain-rural
  - la préservation des terres agricoles
- La réalisation d'un document d'orientation afin d'inciter les Parcs à travailler sur ces sujets et de les intégrer davantage dans les nouvelles chartes.

## IV. CONCLUSION

Les attentes sociétales en termes de sécurité alimentaire, santé et qualité des produits, qui concernent également la réduction de l'impact de l'agriculture sur l'environnement et la proximité avec les producteurs, sont croissantes. Elles seront de plus en plus des points de passage obligatoires pour l'accès au marché. De plus, l'évolution qualitative de certaines ressources naturelles (l'eau et le sol par exemple) et le changement climatique remettent en cause le système conventionnel et engendrent de profondes évolutions des pratiques agricoles.

Aussi l'agri-environnement est une thématique appuyée par des politiques nationales qui se retrouve au cœur des enjeux de société et suscite un intérêt grandissant de la part des acteurs agricoles.

Cette étude avait pour objet d'identifier le rôle et le positionnement des Parcs à travers les différentes actions qu'ils mènent sur la thématique agriculture et environnement et de préciser les leviers d'actions qu'ils peuvent mobiliser. Les contextes locaux (paysage, types d'agriculture, démographie, foncier, organisation des acteurs...) expliquent la grande diversité d'actions mises en place sur les territoires, de la parcelle au paysage, pour répondre à des enjeux et s'appuyant sur des ressources spécifiques au territoire ; mais aussi la nature différente des freins et leviers, des positionnements et partenariats développés.

Notons que le choix a été fait de balayer l'ensemble des thématiques liées à l'agriculture et l'environnement. Aussi l'exhaustivité est difficile car les interlocuteurs sont nombreux au sein du réseau des Parcs sur la thématique. De plus, la richesse de l'information recueillie, qui a conduit à la réalisation de tableaux inventoriant les actions identifiées et à la production de fiches Parcs, a laissé peu de temps à l'analyse de la stratégie agri-environnementale des Parcs et de la place de l'agri-environnement dans les chartes des Parcs.

À travers l'étude, plusieurs facteurs peuvent expliquer la diversité des actions développées sur les Parcs :

- Les spécificités du territoire du Parc : historique, géographie, climat, démographie, organisation agricole du territoire (orientations politiques et syndicales, présence en nature et en quantité des acteurs, etc.)
- La sensibilité des acteurs locaux et en particulier des élus du Parc, leurs orientations politiques et leur présence plus ou moins forte sur le territoire ; ainsi que les financements locaux ou nationaux mobilisables, qui orientent les champs d'intervention développés.
- Les orientations, le goût personnel, l'investissement du technicien sur le sujet et l'éventail de son domaine d'action.

La force des Parcs naturels régionaux reste leur proximité avec le territoire et les acteurs locaux, ce qui en fait des interlocuteurs incontournables sur le périmètre et les amène à travailler sur des thématiques diverses. Les Parcs ont pour mission l'expérimentation et l'innovation. N'étant pas confinés au volet agricole, ils mènent une réflexion globale, transversale (sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux) et à la croisée des différents enjeux environnementaux (biodiversité, paysage, eau, sol, consommation, etc.).

On a pu identifier d'une part des thématiques plus anciennes (comme celle de la biodiversité) où le savoir-faire et l'expérience des Parcs est très riche, et d'autre part des thématiques nouvelles (comme celle de l'énergie, du foncier ou de l'alimentation) pour lesquelles tout est

à construire et inventer, mais où les Parcs ont beaucoup de questions, manquent de références et d'outils pour avancer. Si l'étude a permis de donner une photographie des actions menées par les Parcs naturels régionaux sur la thématique agriculture et environnement et a permis d'identifier nombre d'actions innovantes, il va falloir pour le réseau des Parcs aller se nourrir d'autres expériences, en allant voir les actions et démarches menées ailleurs.

Si des actions innovantes sont mises en œuvre par les Parcs pour faire progresser l'agriculture vers le développement durable, il est important de valoriser également les pratiques environnementales existantes sur les territoires. C'est par exemple l'objectif du concours Écotrophée ou Prairies fleuries. Le Concours Prairies Fleuries consiste, par une animation et un examen des prairies sur base d'un protocole commun, à reconnaître leur valeur patrimoniale et le savoir-faire des agriculteurs en matière de gestion. Ce concours très mobilisateur permet des rencontres improbables entre écologues et agriculteurs. Il montre qu'il n'y a pas d'antagonisme entre approche agricole et environnementale, puisqu'un agriculteur bon agronome peut avoir une prairie écologiquement riche (nombreuses espèces prairiales, maintien et entretien de haies et d'arbres isolés qui favorisent la biodiversité...). Le métier d'agriculteur a besoin de cette reconnaissance dans un contexte particulièrement difficile.

Une étude (Maréchal, Spanu, 2010) révélait que c'est la création de nouvelles interactions et échanges entre les producteurs qui favorisent les pratiques environnementales. Et les Parcs naturels régionaux se situent à ce niveau, dans la fédération des différents acteurs et notamment des agriculteurs, et dans leur mobilisation autour de projets communs.

Ceci nous conforte dans l'idée que les Parcs doivent continuer à investir le champ de l'expérimentation sur la biodiversité mais également sur les autres thèmes.

La question de l'énergie qui est de plus en plus présente dans les chartes, doit être davantage expérimentée avec un lien renforcé entre agronomes et spécialistes de l'énergie. Le métier d'agriculteur est aujourd'hui menacé et doit (re)trouver sa place au sein de la société. La valorisation d'éco-matériaux constitue une opportunité de diversification pour l'agriculture. Il faut cependant que l'agriculture sur cette question progresse en même temps que les artisans et qu'un marché se crée. L'exemple d'*Eco-pertica* développé lors du séminaire montre qu'il est indispensable d'avoir un relais local. Sur la question du climat au travers des Plans climat-énergie territoriaux, la prise de conscience de l'impact de l'agriculture et des actions à mener mériterait d'être renforcée au niveau de notre réseau. Une seule expérience pilote, celle de Normandie-Maine en est aux prémices. Il serait intéressant d'ici un an d'en faire connaître les premiers résultats et de voir comment notre réseau pourrait davantage s'emparer de cette question. On constate une difficulté de dépasser le cadre agricole, alors que la transversalité en matière d'énergie est indispensable et constitue justement un atout du réseau des Parcs.

L'agriculture doit également davantage investir le lien urbain-rural afin qu'il y ait une véritable coopération entre la ville et la campagne, notamment pour valoriser les circuits-courts. L'alimentation qui peut fédérer les énergies et susciter des partenariats est un sujet sur lequel il existe un réel déficit de compétences.

L'exemple du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN) présenté par le Pilat montre que le maintien de l'agriculture ne passe plus par le seul développement local mais s'appuie de plus en plus sur la planification depuis l'inscription dans le plan de Parc jusqu'à la prise en compte dans les PLU, PLUI. Aujourd'hui on peut aller jusqu'à la parcelle avec des outils comme les PAEN. Encore faut-il qu'il y ait des agriculteurs, prêts à s'installer, c'est le travail d'anticipation des départs et reprises que nous a montré le Livradois Forez.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sites web

- Le site du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
- Le Grenelle de l'Environnement  
<http://www.legrenelle-environnement.fr/>
- Le site de la Commission Européenne – agriculture et développement rural  
[http://ec.europa.eu/agriculture/envir/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/envir/index_fr.htm)
- Le site du Réseau Natura 2000  
[http://natura2000.ecologie.gouv.fr/Le site officiel "Le réseau écologique européen Natura 2000"](http://natura2000.ecologie.gouv.fr/Le_site_officiel_\)
- Observatoire des Plans Climat énergie territoriaux  
<http://observatoire.pcet-ademe.fr>
- Le projet APPORT (Agriculture, Paysage, Projet, Outil, Réseau, Territoire)  
<http://www.agriculture-et-paysage.fr/>

### Compte-rendus de journées d'information et d'échanges

- DE SCHUTTER Olivier. *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement*. Conseils des droits de l'homme. Seizième session. A/HRC/16/49 [en ligne]. Organisation des Nations Unies : 2010. Disponible sur : <  
[http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308\\_a-hrc-16-49\\_agroecology\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_fr.pdf)>.
- BIRARD Cécile, DRUGMANT France. *Séminaire technique « Nature, agriculture, consommateurs : inventer de nouvelles relations »*, du 6 au 8 septembre 2006, Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Paris : Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- GRANGE Nicolas, DRUGMANT France. *Parcs et recherche agri-environnementale : favoriser les synergies*, du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2005, Domaine du Château du Buisson. Paris : Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- MOUTET Philippe, DRUGMANT France. *Agriculture, Énergie et Territoire : Quel rôle pour les Parcs dans la mise en place de stratégies durables ?*, 17 novembre 2005. Paris : Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- ADAM Stéphane. *Le développement des circuits courts : une plus-value pour les producteurs et les territoires*, 29 et 30 novembre 2007, Parc naturel régional de Brière. Paris : Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

### Articles, études et ouvrages

- INRA. Les circuits courts en agriculture : un modèle de distribution alimentaire à contre-courant [en ligne]. 2010. Disponible sur : < [http://www.inra.fr/la\\_sciences\\_et\\_vous/apprendre\\_experimenter/circuits\\_courts](http://www.inra.fr/la_sciences_et_vous/apprendre_experimenter/circuits_courts) >
- BOCHU J.L., COUTURIER C., POINTEREAU P., CHARRU M., CHANTRE E. Maîtrise de l'énergie et autonomie énergétique des exploitations agricoles françaises : état des lieux et perspectives d'actions pour les pouvoirs publics. SOLAGRO [en ligne]. MAP : 2006. Disponible sur : < <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=19825> >.
- BALNY Philippe, BETH Olivier, VERLHAC Éric. Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain. CGAAER n° 1716 / CGEDD n° 005089-02 [en ligne]. Mai 2009. Disponible sur : < <http://agriculture.gouv.fr/protéger-les-espaces-agricoles-et> > (mars 2011).
- CHANDESRIS M. Quel accompagnement des filières courtes par les Parcs naturels régionaux ? Septembre 2007.
- HEINISCH C. Les circuits courts dans les Parcs naturels régionaux : des pistes pour des installations durables ?. Paris. Juillet 2010.
- MARÉCHAL Gilles, SPANU Alexiane. Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ?. *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, Octobre 2010, n° 59, pp. 33-45.
- CAVROIS A. Biodiversité & Signes de reconnaissance agricoles. Comité français de l'UICN, Paris, France. 2009.

.

**Avec le soutien de:**



[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)



**FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

E-mail : [info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)